



# Environnement et Changement climatique Canada

2019-2020

Plan ministériel

---

L'honorable Catherine McKenna, C.P., députée  
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

No de cat. : En1-65F-PDF  
ISSN : 2371-7866

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada  
Centre de renseignements à la population  
7<sup>e</sup> étage, édifice Fontaine  
200, boulevard Sacré-Cœur  
Gatineau (Québec) K1A 0H3  
Téléphone : 819-938-3960  
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)  
Courriel : [ec.enviroinfo.ec@canada.ca](mailto:ec.enviroinfo.ec@canada.ca)

Photo de couverture : © GettyImages.ca  
Photos intérieures : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2019

Also available in English

## Table des matières

Message de la ministre .....	1
Aperçu de nos plans et contexte opérationnel .....	3
Résultats prévus : ce que nous voulons réaliser au cours de l'année et par la suite .....	7
Responsabilités essentielles .....	7
Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques .....	7
Description .....	7
Faits saillants de la planification .....	7
Prévention et gestion de la pollution .....	16
Description .....	16
Faits saillants de la planification .....	16
Préservation de la nature .....	22
Description .....	22
Faits saillants de la planification .....	22
Prévisions des conditions météorologiques et environnementales .....	27
Description .....	27
Faits saillants de la planification .....	27
Services internes .....	31
Description .....	31
Faits saillants de la planification .....	31
Dépenses et ressources humaines .....	33
Dépenses prévues .....	33
Ressources humaines prévues .....	37
Budget des dépenses par crédits voté .....	38
État des résultats condensé prospectif .....	39
Renseignements complémentaires .....	41
Renseignements ministériels .....	41
Profil de l'organisation .....	41
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités .....	41
Cadre de présentation de rapports .....	42
Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes .....	43
Tableaux de renseignements supplémentaires .....	43
Dépenses fiscales fédérales .....	43
Coordonnées de l'organisation .....	43
Annexe : définitions .....	45
Notes en fin d'ouvrage .....	49



## Message de la ministre



En tant que ministre d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), j'ai le plaisir de présenter le plan ministériel 2019-2020. Ce plan définit des mesures stratégiques pour un large éventail de priorités environnementales, reconnaît l'interdépendance entre la durabilité environnementale et le bien-être économique, s'appuie sur des partenariats et facilite une approche coordonnée pour obtenir des résultats.

Le changement climatique reste le défi le plus urgent auquel nous devons faire face. De la fréquence et de la gravité accrues des phénomènes météorologiques extrêmes à la fonte du pergélisol, les Canadiens subissent les coûts des changements climatiques. C'est pourquoi nous avons un plan sur le climat, le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, et pourquoi nous mettons un prix sur la pollution par le carbone. C'est la raison pour laquelle nous avons publié des règlements visant à réduire les émissions de méthane, pour éviter les rejets futurs d'hydrofluorocarbones et à éliminer progressivement l'utilisation d'électricité produite avec du charbon d'ici 2030. Nous avons également réalisé des investissements historiques pour soutenir les actions en faveur du climat tel que le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone de 2 milliards de dollars. Le Centre canadien de services climatiques aidera les Canadiens à accroître leur résilience face aux changements climatiques et fournira des informations sur les effets locaux des changements climatiques afin qu'ils puissent établir leurs plans en conséquence.

La transition vers une économie à faibles émissions de carbone qui sera résiliente ne peut se faire du jour au lendemain. En 2019-2020, nous poursuivrons la mise en œuvre de notre plan sur le climat en collaboration avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones. Nous continuerons également de miser sur les investissements et les mesures de réglementation pour générer une croissance propre, réduire les émissions de gaz à effet de serre et contribuer à respecter ou dépasser les engagements du Canada en vertu de l'Accord de Paris. Nous travaillerons avec la communauté internationale à la mise en œuvre l'ensemble des règlements de l'Accord de Paris pour assurer l'application de mesures transparentes et responsables liées au climat et assumer nos responsabilités, et nous aideront à honorer l'engagement pris par le Canada de fournir 2,65 milliards de dollars d'ici 2020-2021 pour soutenir les pays en développement à faire la transition vers des économies à faibles émissions de carbone et résilientes face au climat en investissant dans les technologies propres, l'agriculture intelligente face au climat et d'autres initiatives. Le Système national de gestion de la qualité de l'air du Canada démontre la force de la coopération avec les provinces et les territoires pour améliorer la qualité de l'air. Nous continuerons de réduire les émissions afin de protéger les Canadiens des polluants nocifs en renforçant les normes actuelles en matière de qualité de l'air et de nouvelles normes en matière d'émissions.

La réduction des déchets marins, y compris des plastiques, exige une réaction mondiale. ECCC, en collaboration avec d'autres ministères, travaillera à la mise en œuvre des engagements et des mesures énoncés dans le Plan d'action de Charlevoix pour la santé des océans et des mers et des communautés côtières résilientes et la Charte sur les plastiques dans les océans. Ces engagements et mesures consistent notamment à passer à des plastiques réutilisables, recyclables ou, dans les cas où aucune solution de rechange viable n'existe, récupérables à 100 pourcent d'ici 2030 et à travailler avec l'industrie pour augmenter la teneur en plastique recyclé des produits de plastique d'au moins 50 pourcent. Le Canada a annoncé qu'il investira 100 millions de dollars pour empêcher le rejet de déchets de plastique dans les océans, s'attaquer aux déchets de plastique le long des rives et mieux gérer les ressources de plastique existantes dans les pays en développement. Le Canada prend également des mesures directes à l'échelle nationale, notamment par l'entremise du défi pour l'innovation canadienne en matière de plastique, qui fournira jusqu'à 12,85 millions de dollars à des entreprises et à des innovateurs canadiens pour qu'ils mettent au point des technologies novatrices visant à réduire les déchets de plastique.

Nous continuerons de travailler avec nos partenaires canadiens et américains pour protéger et améliorer les ressources en eau douce du Canada, y compris les bassins hydrographiques des Grands Lacs, du Saint-Laurent et du lac Winnipeg, par le biais de recherches et de suivis fondés sur la science, et en investissant dans des actions visant à réduire la pollution par les nutriments.

En collaboration avec nos partenaires, nous avons fait de bons progrès dans la conservation de 17 pourcent des terres et des eaux intérieures du Canada et de 10 pourcent des zones côtières et marines d'ici la fin de 2020. Nous continuerons d'étendre et de gérer nos refuges d'oiseaux migrateurs et les réserves nationales de faune. Le Fonds de la nature du Canada, doté de 500 millions de dollars, aidera les organisations autochtones, les organisations à but non lucratif, les provinces et les territoires, entre autres, à protéger et à conserver les écosystèmes terrestres et aquatiques, les paysages et la biodiversité du Canada, y compris les espèces en péril. Ce fonds sera jumelé à des fondations philanthropiques, des entreprises, des organismes sans but lucratif, des gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres partenaires, qui collecteront un milliard de dollars au total pour des actions de conservation, et cela aboutira à la création d'un plus grand nombre de programmes de protection et de conservation d'aires provinciales, territoriales, autochtones et municipales, ainsi que de terres privées, à travers le pays.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu de transformer la façon dont nous préservons les espèces en péril en adoptant davantage d'approches multispécifiques fondées sur des écosystèmes, en mettant l'accent sur un ensemble national d'espaces, d'espèces et de secteurs prioritaires partagés, ainsi que sur des initiatives de conservation axées sur les lieux afin de réaliser des actions sur le terrain. Les travaux de collaboration se poursuivront pour faire progresser la protection et le rétablissement des troupeaux de caribou boréal et des montagnes du sud du Canada, parmi d'autres espèces en péril prioritaires.

ECCC continuera de réunir des technologies de pointe et des données scientifiques afin de fournir des prévisions précises et opportunes auxquelles les Canadiens, les entreprises, les collectivités et d'autres se fient pour prendre des décisions en matière de santé et de sécurité. Le ministère modernisera ses infrastructures vitales, notamment le remplacement de 12 radars d'ici 2019-2020, afin d'améliorer les prévisions, ainsi que pour faire face aux phénomènes météorologiques extrêmes tels que les tempêtes, les inondations et les sécheresses. Les Canadiens pourront continuer d'avoir accès à l'application MétéoCAN, qui a été lancée le 14 février 2019, et utiliser les prévisions d'ECCC afin de planifier leurs activités.

La prise de décision fondée sur la science est essentielle à notre travail. Elle soutient nos contributions au plan de protection des océans, nos conseils sur la biodiversité et la durabilité en vertu de la nouvelle *Loi sur l'évaluation d'impact*, ainsi que nos activités de réglementation, pour ne nommer que celles-ci. C'est pour cette raison que nous avons récemment adopté une politique sur l'intégrité scientifique et que nous sommes en train de nommer un conseiller scientifique ministériel.

Un programme ambitieux se présente à nous. Je vous invite à lire le présent plan pour obtenir des détails sur les priorités d'ECCC et sur notre engagement à les respecter alors que nous travaillons à un avenir plus propre et plus prospère.

---

L'honorable Catherine McKenna, C. P., députée  
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

## Aperçu de nos plans et contexte opérationnel

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) est le ministère fédéral responsable des mesures stratégiques pour un large éventail de questions environnementales, notamment la croissance propre et les changements climatiques, la prévention et la gestion de la pollution, la conservation de la nature et la prévision des conditions météorologiques et environnementales. L'attention accordée au programme par le ministère reflète l'interdépendance entre la durabilité environnementale et le bien-être économique.

### Contexte opérationnel

La protection et la conservation de l'environnement exigent l'engagement et l'action d'ECCC, ainsi que ceux des partenaires du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires, des peuples autochtones, des entreprises, de l'industrie et des Canadiens. Les partenaires internationaux sont également essentiels pour relever les défis environnementaux canadiens et mondiaux. Une mobilisation efficace des partenaires et des intervenants aide ECCC à faire progresser des politiques, de la réglementation et des services novateurs et efficaces, facilite une approche coordonnée pour obtenir des résultats qui représentent les intérêts de tous les partenaires et permet à ECCC de mieux répondre aux défis et aux circonstances environnementaux souvent observés lorsqu'il s'agit de lutter contre le changement climatique mondial et de protéger les espèces en péril.

ECCC continuera de se concentrer sur les engagements énoncés dans la lettre de mandat du Premier ministre à la ministre McKenna, dont un grand nombre sont décrits dans les priorités et les actions connexes décrites ci-dessous.

Dans le cadre de ses engagements, le Ministère continuera à [expérimenter](#)<sup>i</sup> afin de refléter la culture fédérale de mesure, d'évaluation et d'innovation dans l'exécution de son mandat, et intégrera les principes de l'[analyse comparative entre les sexes plus](#)<sup>ii</sup> (ACS+) dans son analyse afin de s'assurer que le Ministère est mieux positionné pour servir équitablement les Canadiens.

### Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques



La lutte contre les changements climatiques est l'une des principales priorités du gouvernement du Canada. Les effets du changement climatique se font sentir dans tout le pays, comme en témoignent les inondations, les sécheresses, les incendies de forêt et les vagues de chaleur jusqu'au dégel de l'Arctique. Les coûts associés aux interventions en cas de sinistres et au rétablissement qui suit ces derniers augmentent également. Entre 1983 et 2008, les réclamations d'assurance liées aux conditions météorologiques extrêmes ont atteint en moyenne 400 millions de dollars par an. Entre 2009 et 2017, ces coûts ont quadruplé pour atteindre une moyenne de 1,8 milliard de dollars par an.

En 2016, le gouvernement du Canada a collaboré avec les provinces et les territoires, ainsi que les peuples autochtones et les Canadiens, pour élaborer le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, le plan du Canada visant à réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030. Ce plan comporte plus de 50 mesures concrètes pour réduire les émissions, renforcer la résilience aux changements climatiques et établir une économie propre. Les gouvernements ont réalisé des progrès considérables dans la réalisation de ce plan, mais il reste encore beaucoup à faire pour que le Canada reste sur la voie de la réalisation de l'objectif de l'Accord de Paris. À ce titre, la mise en œuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques demeurera une priorité clé du Ministère.

En 2019-2020, ECCC :

- Veillera à ce que la pollution ne soit plus gratuite et encouragera les innovations propres et l'efficacité énergétique en mettant en œuvre le système fédéral de tarification de la pollution par le carbone. ECCC travaillera également avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux pour veiller à ce que les recettes monétaires résultant de ce système soient versées directement à la population de ces provinces au moyen de l'Incitatif à agir pour le climat et de la fourniture de

fonds aux petites et moyennes entreprises, des organismes à but non lucratif, des municipalités, des universités, des écoles, des hôpitaux et des communautés autochtones pour que, par exemple, ils deviennent plus efficaces sur le plan énergétique et réduisent leurs émissions.

- Poursuivra ses investissements dans des projets qui sont en mesure de générer une croissance propre et de réduire les émissions de gaz à effet de serre par le biais du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) de 2 milliards de dollars, notamment en collaborant avec les provinces et les territoires pour déterminer les possibilités de partenariat dans le cadre du Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone. À ce jour, 37 projets totalisant plus de 1,1 milliard de dollars ont été approuvés dans le cadre du Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone dans 9 provinces et territoires. De plus, le fonds du défi du FEFEC (500 millions de dollars) fournit des fonds aux provinces et aux territoires, aux municipalités, aux collectivités et organisations autochtones, aux entreprises et aux organisations à but non lucratif ainsi qu'aux petites municipalités.
- Réduira les émissions de GES et favorisera une croissance propre en élaborant et en mettant en œuvre des réglementations clés, telles que la Norme sur les carburants propres, qui devrait permettre de réduire de 30 millions de tonnes la pollution chaque année d'ici 2030.
- Continuera à soutenir un engagement significatif entre le gouvernement du Canada et les représentants des peuples autochtones et des autres gouvernements afin de s'assurer que les peuples autochtones sont des partenaires à part entière qui seront efficaces dans la promotion d'une croissance propre et la réalisation des objectifs en matière de changements climatiques. ECCC associera les peuples autochtones à la mise en œuvre du Cadre pancanadien, notamment par l'entremise de tables distinctes de hauts responsables de l'Assemblée des Premières Nations, du Ralliement national des Métisses et d'Inuit Tapiriit Kanatami, ainsi que par des consultations avec les conseils des femmes de ces organisations et l'Association des femmes autochtones du Canada.
- Soutiendra la mise en œuvre d'une série d'activités d'adaptation pour aider tous les niveaux de gouvernement, les collectivités, les peuples autochtones, les entreprises et les individus à prendre des décisions éclairées et à mieux se préparer aux impacts des changements climatiques.
- Prendra des mesures pour renforcer la capacité des Canadiens et de leurs collectivités à s'adapter afin de mieux résister aux impacts des changements climatiques, grâce à des initiatives clés telles que le Centre canadien des services climatiques, qui aide les Canadiens à comprendre et à planifier en fonction des impacts climatiques.
- Continuera de faire preuve de leadership mondial en matière d'action pour le climat en encourageant la mise en œuvre de l'ensemble des règlements de l'Accord de Paris en guidant la réalisation des engagements et des actions ainsi que la responsabilisation de tous les signataires de l'Accord de Paris. ECCC continuera également de donner suite à l'engagement du Canada à fournir 2,65 milliards de dollars d'ici 2020-2021 pour aider les pays en développement à faire la transition vers des économies à faibles émissions de carbone et résilientes face aux changements climatiques en investissant dans les technologies propres, l'agriculture intelligente face au climat et d'autres initiatives.

### Prévention et gestion de la pollution

En s'appuyant sur les travaux progressifs entrepris avec les provinces et les territoires dans le cadre du Système de gestion de la qualité de l'air du Canada, ECCC continuera de réduire les émissions de diverses sources et de protéger les Canadiens des polluants nocifs en élaborant des normes plus strictes en matière de qualité de l'air.

Pour contribuer aux engagements et efforts mondiaux visant à réduire les déchets marins, y compris les déchets plastiques, ECCC collaborera avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires pour atteindre les objectifs de la [Charte sur les plastiques dans les océans](#)<sup>iii</sup>, y compris ceux de la Stratégie visant l'atteinte de zéro déchet de plastique, afin d'obtenir des plastiques qui sont tous réutilisables, recyclables ou récupérables à 100 % d'ici 2030, et d'augmenter jusqu'à au moins 50 % la teneur en plastique recyclé des produits en plastique d'ici 2030.





Le gouvernement du Canada investira également 100 millions de dollars pour empêcher le rejet de déchets de plastique dans les océans, s'attaquer aux déchets de plastique le long des rives et mieux gérer les ressources de plastique existantes dans les pays en développement, y compris 65 millions de dollars par l'entremise de la Banque mondiale pour un fonds international visant à lutter contre les déchets de plastique dans les pays en développement, 6 millions de dollars pour renforcer les partenariats publics-privés à l'appui de la prise de mesures mondiales aux endroits les plus touchés par la pollution par le plastique, et 20 millions de dollars à l'appui du Défi du G7 pour l'innovation pour lutter contre les déchets de plastique marins. Le Canada prend également des mesures directes à l'échelle nationale, notamment par l'entremise du défi pour l'innovation canadienne en matière de plastique, qui fournira jusqu'à 12,85 millions de dollars à des entreprises et à des innovateurs canadiens pour qu'ils mettent au point des technologies novatrices visant à réduire les déchets de plastique.

ECCC poursuivra ses travaux avec ses partenaires canadiens et américains afin de protéger et d'améliorer les ressources en eau douce du Canada, y compris les bassins versants des Grands Lacs, du Saint-Laurent et du lac Winnipeg, par le biais de recherches et de suivis fondés sur la science, et en investissant dans des actions visant à réduire la pollution par les nutriments dans ces eaux qui soutiennent des dizaines de millions de Canadiens.

Le Ministère appliquera son expertise scientifique et ses conseils au [Plan de protection des océans](#)<sup>iv</sup> du Canada, notamment en appuyant un système de sécurité à la pointe de la technologie visant à préserver et à restaurer les écosystèmes marins du Canada. Par exemple, la contribution de données et de modélisation du Ministère viendra appuyer les évaluations de la sensibilité environnementale pour aider à protéger les oiseaux marins sur la côte nord de la Colombie-Britannique.

### Préservation de la nature

ECCC continuera de collaborer avec ses partenaires afin de préserver 17 % des terres et des eaux intérieures du Canada (10,55 % en décembre 2018) et 10 % des zones côtières et marines d'ici 2020 (7,9 % en décembre 2018). Grâce à un financement fédéral important (1,35 milliard de dollars entre 2018-2019 et 2022-2023) pour appuyer ses efforts, le Ministère continuera à :

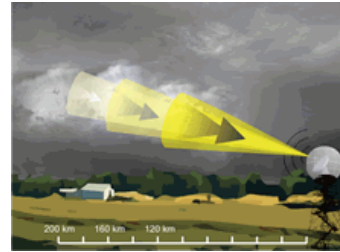
- Étendre les aires protégées fédérales actuelles sous forme de sanctuaires d'oiseaux migrateurs et de réserves nationales de faune;
- Collaborer avec les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la nature et de l'habitat afin de respecter les engagements énoncés dans la Déclaration sur le patrimoine naturel du Canada, tout en travaillant dans l'esprit et la pratique de la réconciliation avec les peuples autochtones;
- Financer des initiatives qui préservent les espaces et les espèces dans le cadre du Fonds Canada pour la nature, doté de 500 millions de dollars, en commençant par un appui à la création d'aires protégées territoriales et municipales et d'aires protégées autochtones.

ECCC transformera la manière dont les espèces en péril sont préservées au moyen d'une nouvelle approche écosystémique plurispécifique. Le ministère établira des partenariats avec les provinces et les soutiendra dans leur rôle de leadership afin de rétablir et de préserver les espèces en péril présentes sur leur territoire et il établira aussi des partenariats avec les peuples autochtones afin d'établir des plans de rétablissement et de protection des troupeaux de caribou boréal et de caribou des montagnes du Sud.

En vertu du projet de *Loi sur l'évaluation d'impact*, ECCC continuera de fournir de l'expertise et des conseils scientifiques en matière de changements climatiques, de qualité de l'air, de qualité de l'eau, de l'état de préparation, des urgences environnementales et de la biodiversité. Cela comprendra : l'élaboration de conseils d'orientations à l'intention des promoteurs de projets sur les méthodologies standards pour traiter des problèmes répandus tels que les espèces en péril, les oiseaux migrateurs et les milieux humides; la formulation d'avis sur le renforcement d'un cadre fédéral de compensation englobant la biodiversité et l'élaboration d'ensemble de données et de produits scientifiques pour éclairer les décisions en matière d'évaluation des impacts.

### Prévision des conditions météorologiques et environnementales

ECCC continuera de réunir des technologies de pointe et des données scientifiques afin de fournir des prévisions précises et opportunes auxquelles les Canadiens, les entreprises, les collectivités et d'autres se fieront pour prendre des décisions en matière de santé et de sécurité. Le ministère modernisera ses infrastructures vitales, dont 12 radars en 2019-2020, afin de fournir des informations météorologiques plus fiables aux entreprises, aux collectivités et aux particuliers.



Les Canadiens continueront d'avoir accès à l'application [MétéoCAN](#)<sup>v</sup> et d'utiliser les prévisions d'ECCC afin de planifier leurs activités. L'application fournit les conditions actuelles et envoie des notifications en cas d'alertes météorologiques émises par le Ministère concernant n'importe quel endroit au Canada. Elle permet également un accès rapide aux images radars dynamiques d'ECCC.

Pour en savoir plus sur les plans, priorités et résultats prévus d'Environnement et Changement climatique Canada, consulter la section « [Résultats prévus](#) » du présent rapport.

## Résultats prévus : ce que nous voulons réaliser au cours de l'année et par la suite

### Responsabilités essentielles

#### Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques

##### Description

Par une collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les provinces, les territoires, les peuples autochtones, les parties prenantes et des experts externes, le ministère soutiendra et coordonnera la mise en œuvre du cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques; s'employer à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES); mener la croissance propre; mettre au point des instruments réglementaires; soutenir les entreprises et les Canadiens pour s'adapter et devenir plus résilients aux changements climatiques; et contribuer aux mesures prises sur le plan international pour les changements climatiques pour augmenter les avantages globaux.

##### Faits saillants de la planification

#### Mise en œuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques



Les changements climatiques sont reconnus comme étant le principal problème d'aujourd'hui, leurs impacts se faisant sentir partout au Canada et dans le monde. Au cours des dernières années, nous avons assisté à des inondations du centre-ville de Toronto jusqu'à l'île du Cap-Breton. L'année dernière, le printemps au Manitoba a donné lieu à l'une des pires sécheresses jamais enregistrées, faisant grimper les prix des aliments du bétail de façon spectaculaire. À Montréal, plus de 50 personnes sont décédées des suites d'une vague de chaleur durant l'été 2018.

Les incendies de forêt ont dévasté des parties de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Ces phénomènes deviennent de plus en plus fréquents et de plus en plus dévastateurs pour les Canadiens et ils sont de plus en plus coûteux, à la fois pour ce qui est des interventions en cas de catastrophe et que du rétablissement conséquent.

L'action contre les changements climatiques aidera à faire face à ces coûts sociaux et économiques croissants. C'est également la clé pour réussir dans une nouvelle économie à faibles émissions de carbone. Le défi mondial de changements climatiques constitue une occasion de mobiliser nos travailleurs qualifiés, nos ressources naturelles et notre secteur des technologies en forte croissance pour lutter contre les changements climatiques tout en créant de bons emplois et en ouvrant de nouvelles perspectives aux Canadiens.

Il y a deux ans, les gouvernements, les Canadiens et les peuples autochtones se sont réunis pour informer et élaborer le premier plan national sur le climat du pays. Le Cadre pancanadien (le Cadre) est le plan du Canada pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 et positionner le Canada pour qu'il soit compétitif dans une économie propre. Selon son rapport Projections des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques de 2018, les émissions de GES du Canada devraient diminuer au cours des 12 prochaines années. Un large éventail de politiques, de programmes et d'investissements mis en œuvre dans le cadre du plan sur le climat du Canada ont permis d'améliorer considérablement les perspectives d'émission du Canada par rapport aux prévisions antérieures au Cadre, qui couvrent tous les secteurs économiques et démontrent l'efficacité du plan sur le climat du Canada.

Les gouvernements ont mis en œuvre ce plan au cours de ces deux dernières années et ont réalisé d'énormes progrès. Depuis 2016, nous avons :

- Introduit des règlements pour réduire les émissions de méthane dans les secteurs pétrolier et gazier, ce qui réduira la pollution par le carbone d'environ 16,5 millions de tonnes par an.
- Accélééré l'élimination progressive de l'électricité produite au moyen de charbon.
- Réduit et prévenu le rejet d'hydrofluorocarbures dans l'environnement.
- Investi dans l'efficacité énergétique pour aider les familles et les entreprises à économiser de l'argent.
- Établi des normes d'émissions de plus en plus strictes pour les véhicules lourds et pris des mesures pour réduire les émissions des véhicules légers et améliorer l'efficacité des secteurs ferroviaire, aéronautique, maritime et hors route.
- Favorisé le développement du transport en commun à travers le pays.
- Amélioré les codes et normes du bâtiment pour que les maisons canadiennes consomment moins d'énergie.
- Effectué un investissement historique dans les technologies propres, l'innovation et les infrastructures vertes pour stimuler la croissance et réduire la pollution.

Le Cadre donne les résultats escomptés. Les projections les plus récentes du Canada indiquent que les émissions en 2030 devraient être inférieures de 223 millions de tonnes comparées aux prévisions avant l'adoption et la mise en œuvre du plan sur le climat du Canada. Cette amélioration des perspectives d'émission du Canada reflète l'ampleur et la profondeur de notre plan sur le climat.

Toutefois, le gouvernement du Canada reconnaît qu'il reste encore du travail à faire et que la transition vers une économie à faibles émissions de carbone ne se fait pas du jour au lendemain. ECCC continue à rassembler les provinces, les territoires, les peuples autochtones, les intervenants nationaux et internationaux et les autres ministères fédéraux pour assurer le succès de la mise en œuvre du Cadre.

### ***Tarification de la pollution par le carbone***

La tarification de la pollution par le carbone est largement reconnue comme l'un des moyens les plus rentables de réduire les émissions de GES et de créer des incitatifs à l'innovation et à une croissance propre. La tarification de la pollution par le carbone envoie un signal important aux marchés et incite à réduire la consommation d'énergie par le biais de mesures de conservation et d'amélioration de l'efficacité.

Le système fédéral de tarification de la pollution par le carbone comprend une taxe sur les combustibles fossiles et un système de négociation réglementé pour les grandes industries, le système de tarification fondé sur les résultats (STFR). Dans les provinces où le système fédéral s'applique, le système de tarification en fonction de la production est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et la redevance sur le carburant à compter d'avril 2019. La tarification de la pollution par le carbone s'appliquera dans les territoires à compter de juillet 2019. Comme il est prévu dans le Cadre pancanadien, un rapport provisoire sur la tarification de la pollution par le carbone au Canada sera produit en 2020 et un examen final le sera en 2022 et contribueront à éclairer la voie à suivre.

### ***Optimisation des investissements par le biais du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone***

Afin de soutenir les actions entreprises en vertu du cadre pancanadien, le gouvernement du Canada a créé le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone afin de mobiliser des investissements dans des projets qui généreront une croissance propre, réduiront les émissions de gaz à effet de serre et aideront à respecter ou dépasser les engagements du Canada pris en vertu de l'Accord de Paris. ECCC continuera à mettre en œuvre le fonds de 2 milliards de dollars et à collaborer avec les provinces et les territoires pour déterminer d'autres possibilités de partenariat.

Un financement supplémentaire de 500 millions de dollars est disponible dans le cadre du Défi pour une économie à faibles émissions de carbone pour soutenir des projets administrés par les provinces et les territoires, les municipalités, les collectivités et organisations autochtones, les entreprises et les organismes à but non lucratif afin de réduire les émissions de GES, de contribuer à une croissance propre, d'économiser l'énergie et de créer des emplois.

### **Renforcement du programme de réglementation**

ECCC continuera d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures réglementaires pour lutter contre les changements climatiques, y compris des règlements visant à réduire les GES et les polluants climatiques de courte durée de vie. ECCC va :

- Publier un projet de règlement pour la composante carburants liquides de la Norme sur les carburants propres;
- Mettre en œuvre le règlement modifiant le *Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules lourds et de leurs moteurs*, qui devrait permettre de réduire les émissions de GES d'environ 6 Mt annuellement à compter de 2030;
- Mettre en œuvre un règlement visant à réduire les rejets de méthane et de certains composés organiques volatils (COV) du secteur pétrolier et gazier en amont afin de réduire les émissions de méthane d'environ 20 Mt d'ici 2025 par rapport aux niveaux estimés de 45 Mt CO<sub>2</sub> en 2012;
- Mettre en œuvre des modifications aux règlements sur la production d'électricité à partir de charbon qui permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 12,8 Mt en 2030, ainsi que des règlements sur la production d'électricité au gaz naturel

### **Renforcement de la résilience du Canada face aux changements climatiques**

Même si les gouvernements s'efforcent de lutter contre les changements climatiques, les Canadiens en ressentent les effets. C'est pourquoi le Cadre inclut des actions visant à aider le Canada et ses collectivités à s'adapter et à se préparer aux défis qui les attendent.

ECCC continuera à aider tous les niveaux de gouvernement, les collectivités, les organisations non gouvernementales, les peuples autochtones, les entreprises et les individus à prendre des décisions éclairées afin de se préparer aux impacts des changements climatiques. De plus, le comité fédéral, provincial et territorial sur les politiques d'adaptation, présidé par le ministre sous la responsabilité du [Conseil canadien des ministres de l'environnement](#)<sup>vi</sup>, continue de faire avancer son programme de travail sur l'adaptation, y compris les travaux liés aux infrastructures naturelles et à l'évaluation des risques liés aux changements climatiques, ainsi que de mesurer les progrès.

Le nouveau [Centre canadien des services climatiques](#)<sup>vii</sup> (CCSC) a été établi en 2018-2019 afin que les Canadiens puissent accéder à l'information et au soutien requis pour renforcer leur résilience aux changements climatiques. Le site Web du CCSC contient une série de données et de ressources, y compris des informations de base pour aider les Canadiens à mieux comprendre les changements climatiques, l'accès aux données climatiques d'Environnement et Changement climatique Canada au moyen d'une carte interactive, la possibilité de télécharger des ensembles de données climatiques faisant autorité, ainsi qu'une bibliothèque de ressources climatologiques permettant d'accéder aux informations venant d'autres sources soutiennent la prise de décision en matière d'adaptation. De plus, un bureau d'assistance opérationnelle aux services climatiques, disponible pendant les heures ouvrables par courrier électronique et par téléphone, aide les utilisateurs à rechercher ou à utiliser des informations climatiques.

ECCC continuera de constituer et de développer le CCSC en :

- collaborant avec les organisations climatologiques régionales, les peuples autochtones, les provinces et les territoires pour établir des centres de services climatiques régionaux;
- offrant de la formation;
- améliorant la capacité des utilisateurs à accéder aux données climatiques et à les manipuler, en particulier pour les décideurs et les planificateurs qui ont besoin de données climatiques prêtes à l'application pour élaborer des plans d'adaptation aux niveaux régional et local.

### **Politique et mobilisation fondées sur la science**

Reconnaissant le rôle fondamental de la science dans la prise de décision fondée sur des éléments probants, ECCC élaborera un plan national de science et de connaissances relatives au changement climatique (plan national) afin de soutenir la mise en œuvre du Cadre. Le plan national identifiera les lacunes touchant les connaissances et les priorités qui reflètent les points de vue des intervenants de la communauté scientifique canadienne, y compris des communautés autochtones, et des autres ordres de gouvernement. Lorsqu'il sera publié en 2020-2021, le Plan national appuiera une meilleure coordination et une collaboration accrue entre la science fédérale et la science universitaire, renforcées par les connaissances autochtones.

Le ministère continuera de travailler avec les peuples autochtones à la mise en œuvre du Cadre par le truchement de tables distinctes et avec de hauts responsables de l'Assemblée des Premières Nations, le Ralliement national des Métis et l'Inuit Tapiriit Kanatami. Le ministère continuera également de travailler avec ses partenaires pour mieux faire participer les femmes, les aînés et les jeunes autochtones et répondre à leurs opinions.

### **Comité d'experts sur le financement durable**

La ministre de l'Environnement et du Changement climatique et le ministre des Finances ont créé le Groupe d'experts sur le financement durable en avril 2018 afin de consulter les acteurs du marché financier sur le thème de la finance durable. Depuis lors, le comité a consulté des centaines de participants et publié un rapport provisoire en octobre 2018. Il prévoit publier son rapport final au printemps 2019 avec des recommandations au gouvernement fédéral pour faire progresser le financement durable. Le rapport aidera à soutenir les objectifs du Canada en matière de changements climatiques en recommandant des actions sur les moyens de collaborer avec le secteur privé, en particulier les marchés grands publics de capitaux, afin de jeter les bases d'une croissance économique durable à long terme, compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris.

#### **Le nouveau poste de conseiller scientifique d'ECCC**

Afin de favoriser l'excellence scientifique et la prise de décisions fondées sur la science, ECCC créera un nouveau poste de conseiller scientifique ministériel (CSM) chargé de diriger et d'appuyer des recherches scientifiques de grande qualité dans l'ensemble du Ministère et de contribuer à rendre la science d'ECCC accessible aux Canadiens. Ce rôle renforcera le lien entre les décisions scientifiques et les décisions politiques, améliorera la collaboration entre les secteurs et les partenaires et renforcera l'engagement à fonder les décisions sur les meilleurs avis scientifiques disponibles.

Un processus d'embauche du CSM a été lancé en décembre 2018, et le CSM devrait être en place en 2019-2020.

## Action internationale en matière d'environnement et de changements climatiques

### Contribution à la mise en œuvre de l'Accord de Paris



ECCC poursuit son rôle de chef de file dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris, que le Canada a ratifié en octobre 2016. Cet accord témoigne d'un engagement international visant à accroître la lutte mondiale aux changements climatiques. Depuis 2016, le Canada collabore avec des partenaires internationaux pour élaborer des lignes directrices de mise en œuvre de l'Accord de Paris afin de permettre à celui-ci de devenir pleinement opérationnel. Ces lignes directrices qui forment l'ensemble des règlements de l'Accord de Paris décrivent la manière dont les

Parties respecteront leurs engagements, telles que les communications, les mesures et les comptes rendus des efforts et des progrès en matière de lutte contre les changements climatiques. Elles ont été adoptées à la CdP 24 de décembre 2018 à Katowice, en Pologne (24<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques). À la CdP 24, le Canada a renforcé la confiance nécessaire à un régime international ambitieux de lutte contre le changement climatique. Le Canada continue d'être un chef de file pour s'assurer que les peuples autochtones participent à l'élaboration de la politique sur le climat, ainsi que pour promouvoir l'égalité des sexes et du rôle des femmes dans l'action climatique dans le monde.

Le Canada continuera de respecter ses engagements en vertu de l'Accord de Paris et de passer à une économie à faibles émissions de carbone en collaborant avec ses partenaires aux niveaux bilatéral et multilatéral. Les partenariats bilatéraux comprennent : le partenariat Canada-Royaume-Uni sur la croissance propre et les changements climatiques, le partenariat Canada-France sur le climat et l'environnement, le Dialogue nord-américain des leaders du climat et le dialogue ministériel Canada-Chine sur les changements climatiques. En particulier, dans le cadre du partenariat Canada-Royaume-Uni, les deux pays ont ensemble lancé, en novembre 2017, l'Alliance : Énergiser au-delà du charbon, qui regroupe un large éventail de gouvernements, d'entreprises et d'organisations qui agissent pour accélérer le passage à la croissance propre et la protection du climat grâce à l'élimination rapide des centrales au charbon. Le Canada poursuit également son engagement de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les polluants climatiques de courte durée, ainsi que d'améliorer la qualité de l'air, en continuant de travailler au niveau multilatéral dans des tribunes tels que la Coalition pour le climat et l'air pur.

### Refléter la croissance propre et les changements climatiques dans les accords commerciaux

Le Canada continue de refléter ses engagements en matière de croissance propre et de lutte contre les changements climatiques dans des accords avec des partenaires commerciaux clés, notamment les États-Unis, le Mexique, l'Union européenne et le MERCOSUR. Le Canada respecte ses obligations environnementales et commerciales en incluant dans ses accords commerciaux des chapitres sur l'environnement, qui sont des chapitres distincts réaffirmant les engagements mutuels en matière de protection de l'environnement.

### **Aider les pays en développement à réduire leurs émissions et à s'adapter aux changements climatiques**

Les pays en développement sont les plus durement touchés par les changements climatiques, et nombre d'entre eux ont une capacité limitée de prévention et de gestion de leurs conséquences. En partenariat avec Affaires mondiales Canada, ECCC continuera à tenir l'engagement du Canada de 2,65 milliards de dollars d'ici 2020-2021 pour aider les pays en développement à faire la transition vers une croissance durable, résiliente et à faibles émissions de carbone. Le ministère sera chargé de mener à bien diverses initiatives multilatérales et bilatérales, notamment le Fonds vert pour le climat, le plus important fonds international réservé aux changements climatiques (au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques). Ces fonds cibleront des secteurs tels que les technologies propres et les énergies renouvelables, l'agriculture et la gestion forestière intelligentes face au climat, l'assurance des risques et le renforcement des capacités, en accordant une attention particulière aux pays en développement les plus pauvres et les plus vulnérables. Le financement pour le climat au Canada est conforme à sa politique d'assistance internationale féministe visant à promouvoir l'égalité des sexes et à renforcer le pouvoir de toutes les femmes et de toutes les filles.

Sous les auspices de divers accords bilatéraux, ECCC continuera d'aider huit pays en développement à mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) dans des secteurs clés tels que les déchets solides, les secteurs pétrolier et gazier.

#### **Commission mondiale sur l'adaptation**

Conscient de l'importance de mobiliser des mesures en faveur de l'adaptation au changement climatique, qui font partie intégrante des efforts nationaux et internationaux du Canada en matière de changements climatiques, le Canada s'est joint à la Commission mondiale sur l'adaptation en tant que nation rassembleuse le 16 octobre 2018. La Commission mondiale sur l'adaptation est une nouvelle initiative lancée par les Pays-Bas dans le but d'accroître la visibilité politique de l'adaptation aux changements climatiques en rassemblant des leaders d'opinion convaincus à l'échelle mondiale en matière d'adaptation, en mettant l'accent sur l'identification et la promotion de solutions. La ministre d'Environnement et Changement climatique Canada est la commissaire du Canada pour cette importante initiative.

#### **Peuples autochtones et genre sur la scène internationale**

Le Canada a été reconnu pour son rôle de chef de file international dans la promotion et l'encouragement des mesures de l'Accord de Paris, notamment en lançant la plateforme des collectivités locales et des peuples autochtones et en adoptant le Plan d'action pour l'égalité des sexes dans le cadre de la CCNUCC (à la CdP23) en novembre 2017. Le Canada continuera à jouer un rôle de chef de file en veillant à ce que les peuples autochtones et leur voix légitime soient entendus lors de l'élaboration d'une politique sur le climat, ainsi que dans la promotion de l'égalité des sexes et du rôle des femmes dans l'action climatique au niveau mondial.



Résultats ministériels : Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants de courte durée					
Indicateurs de rendement ministériel	Cibles	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018
Émissions de GES pour les véhicules légers	Amélioration du rendement de 21,1 % pour la déclaration l'année-modèle 2017 du fabricant par rapport à l'année modèle 2011	2019	Non disponible	Amélioration de 7,6 % (Rapport de l'année modèle 2014)	Amélioration de 10,2 % (Rapport de l'année modèle 2015)
Émissions de GES pour les véhicules lourds	Pourcentage d'amélioration du rendement des émissions de GES pour les années modèles 2018 à 2020 par rapport à l'année modèle 2010 : -13 % pour les camionnettes et fourgonnettes lourdes; -11 % pour les camions-remorques; -5 % pour les véhicules spécialisés.	2020	Non disponible. Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats des années précédentes ne sont pas disponibles.		
Émissions de carbone noir, comme déclarées dans l'inventaire canadien des émissions de carbone noir	Réduction de 10,5 kt d'ici 2025 (équivalent à une baisse de 25 % par rapport aux émissions nationales de référence de 42 kt en 2013)	2025	Émissions totales : 38 kt en 2015 (Réduction de 10 % par rapport au niveau de référence)	Émissions totales : 35 kt en 2016 (Réduction de 18 % par rapport au niveau de référence)	Les résultats sont attendus à l'été 2019
Émissions de HFC	Réduction de 10 % de la consommation par rapport au niveau de 2017-2018	2019	Non disponible. Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats des années précédentes ne sont pas disponibles.		
Réduction des émissions de méthane produites par le secteur du pétrole et du gaz	Réduction annuelle de 40-45 % par rapport au niveau de 2012	2025	Non disponible. Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats des années précédentes ne sont pas disponibles.		
Des réductions des émissions ont été réalisées grâce à la norme sur les combustibles propres basée sur le règlement sur les carburants renouvelables	Réduction de 30 Mt des émissions annuelles de GES en 2030	2030	Non disponible. Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats des années précédentes ne sont pas disponibles.		
Pourcentage d'unités de production d'électricité alimentées au charbon qui satisfont leur niveau d'intensité d'émissions de GES	100 %	Décembre 2019	Non disponible. Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats des années précédentes ne sont pas disponibles.		

Des systèmes de tarification de la pollution par le carbone sont en place au Canada	13 provinces et territoires ont un prix sur la pollution par le carbone en place qui respecte la norme fédérale ou le système fédéral s'applique.	Juillet 2019	Non disponible. Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats des années précédentes ne sont pas disponibles.			Avec la mise en œuvre du système fédéral de tarification de la pollution par le carbone, cette dernière aura un prix dans chaque administration du Canada.
Émissions de GES résultant des activités d'ECCC	Réduction de 40 % des émissions de GES par rapport aux 22 793 tonnes émises en 2005-2006 <sup>1</sup>	2030-2031	10,3 %	23,1 % <sup>2</sup>	24,6 %	
<b>Résultats ministériels : Les peuples autochtones participent à la croissance propre et à la lutte contre les changements climatiques</b>						
Indicateurs de rendement ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018	
Codéveloppement d'indicateurs avec les peuples autochtones afin de s'assurer qu'ils participent à la mise en œuvre du cadre pancanadien par l'entremise de trois tables conjointes de haut niveau distinctes avec les Premières Nations, Inuits et Métis	Élaboration de ces indicateurs d'ici la date d'atteinte de l'objectif (le 31 mars 2019).	31 mars 2020	Non disponible. Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats des années précédentes ne sont pas disponibles.			
<b>Résultats ministériels : Le Canada contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à augmenter la résilience mondiale aux changements climatiques.</b>						
Indicateurs de rendement ministériel	Cibles	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018	
Les investissements du secteur public canadien tirent profit du financement climatique du secteur privé	Rapport de financement du secteur privé aux investissements des secteurs publics canadiens d'au moins 1 à 0,5.	Indicateur cumulatif à long terme	Non disponible. Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats des années précédentes ne sont pas disponibles.			

<sup>1</sup> Il s'agit d'un objectif provisoire établi par le SCT dans sa Stratégie pour un gouvernement vert du SCT en vue d'une réduction d'ici 2050 de 80 % par rapport au niveau de 2005.

<sup>2</sup> En 2015, le Centre pour un gouvernement vert du SCT a mis à jour les facteurs d'émission pour tous les organismes fédéraux qui déclarent les émissions de GES attribuables à leur consommation d'électricité. Par conséquent, les résultats de 2016-2017 ne sont pas comparables aux résultats de l'année précédente.

Réduction des GES résultant de programmes internationaux financés par le Canada	Réductions cumulatives plus élevées d'année en année, par rapport à la référence de 2017-2018, atteignant une réduction minimum de 200 Mt de GES.	Indicateur cumulatif à long terme	Non disponible. Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats des années précédentes ne sont pas disponibles.			Les fonds livrés à ce jour devraient permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 24,8 Mt.
Le nombre de personnes dans les pays en voie de développement ayant profité des fonds d'adaptation du Canada	Nombre cumulatif de personnes plus élevé d'année en année, atteignant au moins 10 millions de personnes d'ici 2030.	2030	Non disponible. Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats des années précédentes ne sont pas disponibles.			On s'attend à ce que la résilience d'environ 650 000 personnes soit accrue en fonction des fonds investis jusqu'à présent.
<b>Résultats ministériels : Les communautés, économies et écosystèmes canadiens sont plus résilients.</b>						
Indicateurs de rendement ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018	
Nombre de particuliers, d'entreprises et de gouvernements qui utilisent les services climatiques et qui utilisent ces renseignements dans la prise de décision <sup>3</sup>	Hausse par rapport au niveau de référence <sup>4</sup>	31 mars 2021	Non disponible. Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats des années précédentes ne sont pas disponibles.			

**Ressources financières budgétaires (dollars)\***

Budget principal des dépenses 2019-2020	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022
704 736 084	704 736 084	567 287 153	418 472 197

\*Tous les chiffres, dans tout le document, sont exempts des recettes disponibles.

**Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)\*\***

Nombres d'ETP prévus 2019-2020	Nombres d'ETP prévus 2020-2021	Nombres d'ETP prévus 2021-2022
539	527	517

\*\*Les totaux peuvent différer d'un tableau à l'autre et à l'intérieur d'un même tableau en raison de l'arrondissement des chiffres. Le nombre d'équivalents temps plein, dans tout le document, inclut les étudiants.

<sup>3</sup> Le rapport annuel portera sur le nombre de particuliers, d'entreprises et de gouvernements qui utilisent les services climatiques. L'utilisation des services sera mesurée par un sondage réalisé aux cinq ans.

<sup>4</sup> Le niveau de référence sera établi après une pleine année de fonctionnement du Centre canadien des services climatiques (CCSC). Comme on s'attend à ce que les activités du CCSC débutent en 2018-2019, le niveau de référence sera établi en 2019-2020.

## Prévention et gestion de la pollution

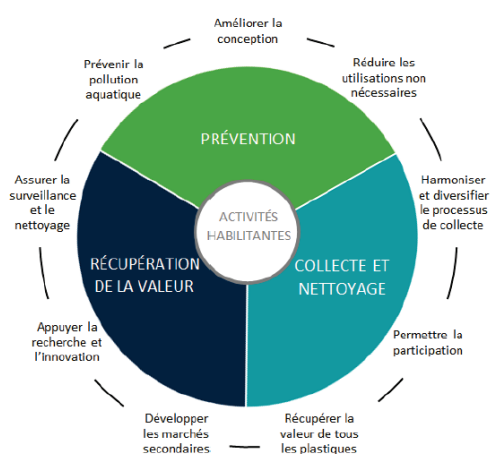
### Description

Collaborer avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones et d'autres entités afin de développer et de gérer des normes, lignes directrices et règlements liés à l'environnement, et d'autres mesures de gestion du risque, en vue de réduire les rejets et de surveiller les niveaux de contaminants dans l'air, l'eau et le sol; promouvoir les lois et les règlements environnementaux et veiller à leur application.

### Faits saillants de la planification

La protection de l'environnement contre les polluants et d'autres substances nocives et la réduction de leurs effets sur la santé humaine sont au cœur des travaux d'ECCE. Le Ministère continuera de collaborer avec des partenaires au Canada et dans d'autres administrations pour surveiller et traiter les substances, notamment en faisant respecter les règlements en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et de la *Loi sur les pêches*.

### Vers l'objectif zéro déchets de plastique



La lutte au grave problème mondial des déchets de plastique et des déchets marins est une priorité pour ECCE. En 2018, par l'entremise du [Conseil canadien des ministres de l'environnement](#)<sup>viii</sup> (CCME), ECCE a collaboré avec les provinces et les territoires pour élaborer une [Stratégie visant l'atteinte de zéro déchet de plastique](#)<sup>ix</sup>. Cette stratégie vise à éliminer les déchets de plastique alors que les Canadiens se dirigent vers une économie plus circulaire et à faibles émissions de carbone, dans laquelle nous utiliserons nos précieuses ressources naturelles de la manière la plus efficace possible. Pour mettre en œuvre la stratégie du CCME, ECCE collaborera avec les provinces, les territoires, l'industrie et d'autres partenaires afin d'élaborer un plan d'action national de zéro déchet de plastique. En outre, le Ministère appuiera les engagements pris par le gouvernement fédéral en 2018 de détourner au moins 75 % des déchets de plastique découlant

des activités du gouvernement d'ici 2030.

ECCE collaborera également avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les provinces et les territoires pour mettre au point un programme national de recherche sur les plastiques, en 2019-2020. Le programme scientifique définira les domaines prioritaires de recherche et de surveillance susceptibles d'informer les politiques et les décisions du Canada en matière de solutions novatrices pour la réduction des déchets de plastique.

En 2019-2020, le Ministère continuera à défendre la [Charte sur les plastiques dans les océans](#)<sup>x</sup>, lancée en 2018 pendant le G7 sous la présidence du Canada. Les objectifs clés de la Charte consistent notamment à collaborer avec l'industrie et d'autres partenaires pour obtenir des plastiques réutilisables, recyclables ou, dans les cas où aucune solution de rechange viable n'existe, récupérables à 100 % d'ici 2030, et de porter la teneur en plastique recyclé dans les produits en plastique, le cas échéant, à au moins 50 % d'ici 2030. La Charte crée une base solide pour la poursuite de la mobilisation mondiale en vue de réaliser des progrès concrets pour ce problème. Depuis l'adoption de la Charte, le Cap-Vert, la Jamaïque, le Kenya, le Mexique, Nauru, les Pays-Bas, la Norvège, les Palaos, la République des Îles Marshall, le Sénégal et 20 entreprises et organismes, dont Unilever, Ikea, Nestlé et Volvo, ont donné leur aval.

Le Canada investira 100 millions de dollars pour empêcher le rejet de déchets de plastique dans les océans, s'attaquer aux déchets de plastique le long des rives et mieux gérer les ressources de plastique existantes dans les pays en développement, y compris 65 millions de dollars par l'entremise de la Banque mondiale pour un fonds international visant à lutter contre les déchets de plastique dans les pays en développement, 6 millions de dollars pour renforcer les partenariats publics-privés à l'appui de la prise de mesures mondiales aux endroits les plus touchés par la pollution par le plastique, et 20 millions de dollars à l'appui du Défi du G7 pour l'innovation pour lutter contre les déchets de plastique marins. Le Canada prend également des mesures directes à l'échelle nationale, notamment par l'entremise du défi pour l'innovation canadienne en matière de plastique, qui fournira jusqu'à 12,85 millions de dollars à des entreprises et à des innovateurs canadiens pour qu'ils mettent au point des technologies novatrices visant à réduire les déchets de plastique.

### **Protéger l'environnement et les Canadiens des substances nocives**

ECCC continuera de protéger les Canadiens des substances nocives en mettant en œuvre le [Plan de gestion des produits chimiques](#)<sup>xi</sup> du Canada avec Santé Canada. D'ici mars 2021, 1100 autres produits chimiques prioritaires sur les 4 300 produits qui seront évalués et gérés (au besoin) afin de protéger l'environnement et la santé des Canadiens. Depuis le lancement du Plan de gestion des produits chimiques en 2006, le gouvernement du Canada a mis en œuvre plus de 90 mesures de gestion des risques pour les produits chimiques existants. Le ministère continuera également à développer et à appliquer de nouvelles méthodes d'évaluation et de gestion des risques associés aux substances chimiques émergentes.

L'amiante peut provoquer des maladies mortelles, telles que l'asbestose, le mésothéliome et le cancer du poumon. Pour protéger la santé des Canadiens, le ministère a publié le *Règlement interdisant l'amiante et les produits contenant de l'amiante* et des modifications connexes apportées au *Règlement sur l'exportation des substances figurant à la Liste des substances d'exportation contrôlée*. Ensemble, ils interdisent l'exportation, l'importation, la vente et l'utilisation d'amiante et de produits contenant de l'amiante, ainsi que la fabrication de produits contenant de l'amiante, avec un nombre limité d'exclusions. Le règlement et les modifications connexes sont entrés en vigueur le 30 décembre 2018 et seront mis en œuvre et appliqués en 2019.

Le ministère multiplie également les recherches, renforce les contrôles réglementaires et intensifie l'application des réglementations environnementales afin de réduire la présence des contaminants affectant les baleines en voie de disparition, dont l'épaulard résident du sud et le béluga de l'estuaire du Saint-Laurent.

Le ministère collaborera avec Santé Canada pour élaborer une stratégie de mesure du rendement de la gestion des produits chimiques qui établira une approche à long terme pour évaluer systématiquement l'efficacité des mesures de contrôle des substances toxiques. En consultation avec les intervenants et le public, ECCC et Santé Canada travailleront également à l'établissement de nouvelles orientations et objectifs en matière de gestion des produits chimiques pour la période qui suivra 2020. Le ministère élaborera de nouveaux règlements pour gérer les risques liés aux rejets d'effluents provenant de l'exploitation de mines de charbon et de sables bitumineux.

La gestion de la pollution s'inscrit dans un contexte national et international complexe et dynamique. ECCC continuera à analyser l'environnement et travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires pour assurer l'efficacité de ses politiques et règlements. ECCC continuera également de s'engager dans des accords internationaux visant à protéger la santé humaine et l'environnement des substances et des déchets nocifs.

### **Réduction de la pollution atmosphérique et amélioration de la qualité de l'air**

La pollution atmosphérique représente un risque mondial important pour la santé humaine et l'environnement. Même à de faibles niveaux, la pollution atmosphérique peut avoir un impact sur la santé, en particulier celle des enfants, des personnes âgées et des personnes ayant des problèmes de santé. Améliorer la qualité de l'air pour les Canadiens demeure une priorité pour ECCC, qui le prouve en s'efforçant de réduire les émissions nocives au Canada et en collaborant avec des partenaires internationaux pour réduire la pollution atmosphérique transfrontalière grâce à des mécanismes tels que l'[Accord entre le Canada et les États-Unis sur la Qualité de l'air](#)<sup>xii</sup> et la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance.

Le ministère continuera de travailler en étroite collaboration avec les provinces et les territoires au moyen du [Système de gestion de la qualité de l'air](#)<sup>xiii</sup> afin d'élaborer des normes plus strictes en matière de qualité de l'air ambiant, de surveillance et de faire rapport sur la qualité de l'air pour les Canadiens. Le gouvernement du Canada poursuivra un certain nombre d'initiatives visant à réduire les émissions atmosphériques.

Le *Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques (RMSPA)*, conçu pour réduire la pollution de l'air causée par les chaudières et les appareils de chauffage industriels, la fabrication du ciment et les moteurs stationnaires à allumage commandé, a été publié en juin 2016. Pour la période 2016-2035, le ministère estime que ce règlement réduira les émissions d'oxydes d'azote d'environ 2 000 kilotonnes.

ECCC élaborera les règlements sur les émissions des moteurs à allumage commandé par compression (mobiles et stationnaires) hors route et des gros moteurs à allumage commandé, mettra en œuvre le Niveau 3 du *Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs*, ainsi que des modifications apportées au *Règlement sur les émissions des petits moteurs hors route à allumage commandé*, entré en vigueur le 22 mars 2018.

### **Protection des ressources en eau douce du Canada**

Les bassins versants des Grands Lacs, du lac Winnipeg et du Saint-Laurent demeureront un aspect important des travaux d'ECCC. Ces précieuses ressources contribuent grandement à la santé et au bien-être de dizaines de millions de Canadiens. Le ministère continuera à collaborer avec d'autres partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux, les États-Unis et des partenaires autochtones pour les protéger et y investir. Le ministère appuiera ces efforts par des travaux de recherche scientifique et de surveillance visant à comprendre et à réduire la pollution par les nutriments et à étudier les effets de la disponibilité et de la qualité de l'eau sur la santé des écosystèmes.

ECCC continuera à mettre en œuvre l'[Initiative Protection des Grands Lacs](#)<sup>xv</sup>, qui s'attaque aux problèmes environnementaux les plus importants qui touchent les Grands Lacs en respectant les engagements pris en vertu de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL). En collaboration avec d'autres ministères fédéraux et les États-Unis, le ministère rendra compte en 2019 des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'AQEGL, ainsi que de l'état de la qualité de l'eau et de la santé de l'écosystème des Grands Lacs. En vertu de l'AQEGL et de l'Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs (ACO), le ministère continuera à collaborer avec la province de l'Ontario pour mettre en œuvre ces accords, ainsi que le Plan d'action Canada-Ontario pour le lac Érié pour réduire les charges de phosphore provenant de sources canadiennes. Le ministère tiendra aussi des consultations sur un nouvel ACO en 2019.

#### **Le nettoyage du port de Hamilton**

ECCC poursuivra ses travaux d'assainissement du [récif Randle](#)<sup>xiv</sup> et restaurera le port de Hamilton. Le ministère dirige la collaboration avec la province de l'Ontario, Stelco, l'Administration portuaire de Hamilton, la ville de Hamilton, la ville de Burlington et la région d'Halton, qui verront 695 000 m<sup>3</sup> de sédiments contaminés contenus dans une installation de confinement artificielle de 6,2 hectares d'ici 2020.

Le projet se terminera par la construction d'un couvercle imperméable, après quoi la responsabilité de l'installation sera transférée à l'Administration portuaire de Hamilton pour l'aménagement d'installations portuaires à long terme. Le poisson, la faune et les habitants de la région bénéficieront tous de l'amélioration de la qualité de l'eau. La contribution du ministère, qui s'élève à 46 millions de dollars, représente le tiers des 140 millions de dollars investis par les partenaires. Le projet devrait générer des retombées économiques de plus de 150 millions de dollars.

Les actions prioritaires pour 2019-2020 comprennent le soutien de projets qui utilisent des approches novatrices et de nouvelles technologies pour réduire les charges en phosphore dans le lac Érié et promouvoir une plus grande adoption par d'autres, évaluer la vulnérabilité des terres humides côtières des Grands Lacs aux changements climatiques et à d'autres facteurs de stress, évaluer les eaux littorales des Grands Lacs afin d'identifier les zones de grande importance écologique et les zones soumises à un stress cumulatif élevé, mobiliser les Canadiens par le biais de la science citoyenne, et mettre en œuvre des stratégies binationales visant à réduire les rejets de [produits chimiques sources de préoccupations mutuelles](#)<sup>xvi</sup> dans le bassin des Grands Lacs. Le ministère veillera à la restauration des utilisations bénéfiques de l'environnement dans les 14 [secteurs préoccupants](#)<sup>xvii</sup> restants des Grands Lacs canadiens.

ECCC poursuivra ses travaux prioritaires dans le cadre de l'Accord Canada-Québec sur le Saint-Laurent ([Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026](#)<sup>xviii</sup>) visant à conserver, restaurer, protéger et aménager le fleuve Saint-Laurent. La surveillance déjà en cours se poursuivra, et le ministère recueillera et analysera des données portant sur 21 indicateurs de la qualité de l'eau et il publiera les résultats sur l'état actuel et l'évolution du fleuve Saint-Laurent en 2020-2021.

ECCC continuera de travailler avec ses partenaires et les intervenants pour réduire la charge en éléments nutritifs dans le bassin du lac Winnipeg, notamment en finançant des actions et en collaborant avec les gouvernements et les communautés autochtones, des organisations non gouvernementales et d'autres. Parmi ses actions prioritaires, le ministère collaborera à des actions importantes pour la gestion et la protection à long terme du lac Winnipeg, notamment au moyen d'un nouveau protocole d'entente entre le Canada et le Manitoba concernant le lac Winnipeg et le bassin du lac Winnipeg, et en apportant un soutien continu à l'élaboration d'objectifs et de cibles en matière d'éléments nutritifs dans les principales voies navigables transfrontalières.

Dans d'autres grands bassins, tels que le bassin versant du fleuve Saint-Jean (Wəlastəkw), le ministère poursuivra ses efforts pour renforcer la coordination et la collaboration avec les autres gouvernements, les peuples autochtones et les intervenants afin de cerner des priorités et des objectifs pour l'écosystème et la qualité de l'eau et de faire progresser l'atteinte de ces objectifs.

Le ministère achèvera également [l'étude sur le bassin versant de la rivière des Outaouais](#)<sup>xix</sup> entreprise en réponse à une motion parlementaire adoptée en mai 2017. Le but de cette étude est d'examiner les valeurs naturelles, culturelles, patrimoniales et économiques associées au bassin versant de la rivière des Outaouais, indicateurs importants pour la santé du bassin versant de cette rivière.

Afin de mieux protéger les ressources en eau douce du Canada, ECCC se préparera aux consultations sur le projet de règlement visant à moderniser le *règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers*. Le nouveau *Règlement sur les urgences environnementales* sera publié en 2019, et le ministère aidera le secteur à se conformer à ces règlements renforcés lors de leur entrée en vigueur.

#### **Expérimentation - Recommandations de détermination de la peine**

ECCC poursuit son initiative visant à renforcer les recommandations en matière de peine. Bien que l'initiative se poursuive pendant une année supplémentaire, les résultats préliminaires montrent d'excellents progrès. En 2017-2018, le montant total des amendes s'élevait à 10,47 millions de dollars, soit une augmentation de 130 % par rapport aux moyennes annuelles des cinq années précédentes. L'amende médiane était de 35 000 \$ en 2017-2018, soit une augmentation de 8 % par rapport à la moyenne des amendes médianes au cours des cinq années précédentes. Toutefois, compte tenu de la variabilité de la gravité des cas et des conclusions d'une année à l'autre et du fait que l'initiative est toujours en cours et en constante évolution, ces résultats pourraient différer dans un proche avenir. Le recours à des peines créatives et à des ordonnances judiciaires est également à la hausse, ce qui oblige les entreprises à investir et à modifier leurs processus pour réduire ou arrêter les rejets nocifs dans l'environnement.



### **Renforcement du développement durable**

En vertu de la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD), ECCC est chargé de diriger l'élaboration d'une stratégie fédérale de développement durable tous les trois ans. À la suite de vastes consultations sur l'ébauche de la stratégie, la [Stratégie fédérale de développement durable](#)<sup>xx</sup> pour 2019-2022 établira les priorités, les objectifs et les cibles du gouvernement fédéral en matière de développement durable, ainsi que les mesures à prendre pour les atteindre.

En 2017, la ministre a déposé le projet de loi C-57, *Loi modifiant la Loi fédérale sur le développement durable*, qui a reçu la sanction royale le 28 février 2019. La loi modifiée sera axée sur la promotion du développement durable, l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens et rendre les décisions fédérales plus transparentes. Plus de 90 ministères et organismes fédéraux (augmentation par rapport à 26) seront tenus de faire rapport sur leurs activités de développement durable et favoriseront la participation des peuples autochtones, des entreprises, des collectivités et du public au développement durable.

### **Protection des côtes et des océans**

ECCC continuera à jouer un rôle clé dans le [Plan de protection des océans](#)<sup>xxi</sup> de l'ensemble du gouvernement, doté d'un budget de 1,5 milliard de dollars, qui vise à protéger les côtes et les environnements marins du Canada, notamment en fournissant des avis scientifiques appuyant un système de sécurité de pointe pour la préservation et la restauration des écosystèmes marins. Par exemple, les données et les contributions de modélisation du ministère appuieront les évaluations de la sensibilité environnementale pour aider à protéger les oiseaux marins sur la côte nord de la Colombie-Britannique.

### **Surveillance des sables bitumineux**

L'engagement de veiller à ce que les sables bitumineux soient exploités et surveillés d'une manière responsable sur les plans environnemental et social demeure une priorité pour ECCC. En décembre 2017, les gouvernements du Canada et de l'Alberta ont signé un protocole d'entente visant à renouveler leur engagement à surveiller les impacts environnementaux de l'exploitation des sables bitumineux dans le cadre du programme de surveillance des sables bitumineux.

Le protocole d'entente préconise une approche collective, incluant les communautés autochtones, l'industrie et les gouvernements, pour la mise en œuvre, la gestion et la supervision du programme de surveillance des sables bitumineux. La mise en œuvre de cette approche collective est guidée par l'accord-cadre opérationnel du programme, qui a été élaboré conjointement avec les communautés autochtones participantes et les gouvernements du Canada et de l'Alberta. L'industrie finance le programme de surveillance en vertu du « *Environmental Protection and Enhancement Act* » (Loi sur la protection et la mise en valeur de l'environnement) de l'Alberta. Ces fonds appuient la surveillance afin d'améliorer la caractérisation de l'état de l'environnement et de mieux comprendre les effets cumulatifs des activités de mise en valeur des sables bitumineux dans la région des sables bitumineux.

ECCC soutient activement l'approche collective de la mise en œuvre du programme en participant à la gouvernance du programme de surveillance. De plus, le ministère est un contributeur engagé, qui fournit son expertise scientifique et assure le leadership en matière de surveillance. Cette dernière prend en compte les impacts du développement des sables bitumineux sur l'air, l'eau, les sols et la biodiversité. Les infrastructures de surveillance et de laboratoire d'ECCC permettent cette participation.

#### **Expérimentation - Application des connaissances comportementales au cycle de vie des règlements**

ECCC continuera de renforcer sa capacité d'exploration et d'expérimentation de données comportementales à la conception et à la mise en œuvre d'instruments réglementaires et non réglementaires afin d'améliorer les résultats dans des domaines tels que la mobilisation et la conformité des intervenants. ECCC continuera de cerner les occasions où des interventions fondées sur le comportement peuvent aider à améliorer les résultats des activités et des communications.



**Résultats prévus**

<b>Résultats ministériels : Les Canadiens ont un air pur</b>					
<b>Indicateurs de rendement ministériel</b>	<b>Objectif</b>	<b>Date d'atteinte de l'objectif</b>	<b>Résultats réels 2015-2016</b>	<b>Résultats réels 2016-2017</b>	<b>Résultats réels 2017-2018</b>
Pourcentage des Canadiens qui vivent dans des aires où les normes de qualité de l'air sont atteintes	85 %	2030	70 %	Les résultats ne sont pas encore disponibles <sup>5</sup> .	
<b>Résultats ministériels : Les Canadiens ont une eau propre</b>					
<b>Indicateurs de rendement ministériel</b>	<b>Objectif</b>	<b>Date d'atteinte de l'objectif</b>	<b>Résultats réels 2015-2016</b>	<b>Résultats réels 2016-2017</b>	<b>Résultats réels 2017-2018</b>
Pourcentage des systèmes de traitement d'eaux usées où les normes de qualité des effluents sont atteintes	100 %	2040	77 %	77 %	76 %
<b>Résultats ministériels : L'environnement canadien est protégé des substances nocives</b>					
<b>Indicateurs de rendement ministériel</b>	<b>Objectif</b>	<b>Date d'atteinte de l'objectif</b>	<b>Résultats réels 2015-2016</b>	<b>Résultats réels 2016-2017</b>	<b>Résultats réels 2017-2018</b>
Nombre de substances évaluées, identifiées comme étant toxiques et pour lesquelles des mesures de contrôle ont été mises en place.	Toutes les substances jugées toxiques par une évaluation disposent d'une mesure de contrôle.	31 mars 2021	Non disponible Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats des années antérieures ne sont pas disponibles.		

**Ressources financières budgétaires (dollars)**

<b>Budget principal des dépenses 2019-2020</b>	<b>Dépenses prévues 2019-2020</b>	<b>Dépenses prévues 2020-2021</b>	<b>Dépenses prévues 2021-2022</b>
345 273 615	345 273 615	307 056 519	281 762 261

**Ressources humaines (ETP)**

<b>Nombres d'ETP prévus 2019-2020</b>	<b>Nombres d'ETP prévus 2020-2021</b>	<b>Nombres d'ETP prévus 2021-2022</b>
2 060	1 982	1 802

<sup>5</sup> Les résultats de 2016-2017 seront disponibles en 2018 puisque les données nécessitent une analyse détaillée.

## Préservation de la nature

### Description

Protéger et rétablir des espèces en péril et leurs habitats, assurer la conservation et la protection de populations saines d'oiseaux migrateurs; mobiliser les provinces, les territoires, les peuples autochtones, les parties prenantes et le public afin d'augmenter les aires protégées et contribuer aux activités de conservation et d'intendance; étendre et gérer les aires protégées du ministère; et collaborer avec des partenaires du Canada et à l'international pour faire progresser la conservation de la biodiversité et du développement durable.

### Faits saillants de la planification

#### Conservation de 17 % des terres du Canada d'ici la fin de 2020

Grâce à l'initiative Patrimoine naturel du Canada (nouveau financement fédéral de 1,35 milliard de dollars inscrit au budget de 2018 pour 2018-2019 à 2022-2023), ECCC continuera de rechercher des partenariats novateurs avec des organisations non gouvernementales, les communautés autochtones, les provinces et des territoires et d'autres partenaires pour concrétiser l'engagement du Canada de conserver au moins 17 % des terres et des eaux intérieures du pays, et 10 % des zones côtières et marines d'ici la fin de 2020. En décembre 2018, 10,55 % des terres et des eaux intérieures et 7,9 % des zones côtières et marines étaient désormais protégées. Grâce aux initiatives de partenariat prévues et en cours, ECCC poursuit ses progrès constants vers la cible de 17 % en :



- agrandissant les aires protégées fédérales existantes (sanctuaires d'oiseaux migrateurs et réserves nationales de faune) qui accordent la priorité à la protection de l'habitat des espèces en péril et des oiseaux migrateurs;
- collaborant avec les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des parcs, des aires protégées, de la conservation, de la faune et de la biodiversité, conformément aux engagements énoncés dans la Déclaration sur le patrimoine naturel du Canada, en vue d'atteindre les objectifs de conservation du Canada tout en œuvrant dans un esprit de réconciliation avec les peuples autochtones;
- octroyant des fonds dans le cadre du [Fonds de la nature du Canada](#)<sup>xxii</sup>, doté de 500 millions de dollars, afin de préserver les espaces et les espèces. À compter de 2019, les bénéficiaires admissibles recevront un appui pour la création d'aires protégées et conservées, tant territoriales que municipales, ainsi que d'aires protégées et conservées pour les peuples autochtones. L'[aire protégée d'Edézhzié](#)<sup>xxiii</sup> (Territoires du Nord-Ouest), désignée en octobre 2018, est la première zone protégée autochtone, au Canada, financée par le Fonds de la nature du Canada et illustre la réconciliation en action avec les peuples autochtones;
- la modernisation du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*, qui vise 14 nouvelles réserves fauniques nationales.

### Investir dans le soutien à l'égalité des sexes

ECCC multipliera les occasions de participation aux initiatives de conservation pour différents groupes de genre, socio-économiques et ethniques, et réduira les obstacles. Le Ministère entreprendra également une analyse comparative entre les sexes de l'impact potentiel des interdictions proposées des utilisations dans les aires protégées sur divers groupes de Canadiens. ECCC continuera de rechercher une représentation égale des femmes et des hommes dans la gouvernance des principales initiatives, y compris le nouveau Fonds de la nature du Canada.

### ***Nouvelle approche de conservation des espèces en péril***

ECCC, en collaboration avec les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux, commencera à mettre en œuvre une nouvelle [Approche pancanadienne](#)<sup>xxiv</sup> pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada y compris celles énumérées dans la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), qui vise à transformer la conservation en adoptant des stratégies plurispécifiques et écosystémiques fondées sur l'endroit. Cette approche reflète un nouveau cadre visant à indiquer comment le Canada protège et rétablit les espèces, notamment en mettant l'accent sur les lieux, les espèces et les secteurs prioritaires pour obtenir des avantages pour plusieurs espèces. Cela montre également que les provinces et les territoires sont les chefs de file des terres relevant de leur compétence et qu'ECCC les appuiera et s'associera à eux pour rétablir des espèces en péril, ainsi que d'autres espèces prioritaires telles que les oiseaux migrateurs sur ces terres.

Grâce à l'engagement de 1,35 milliard de dollars de l'initiative Patrimoine naturel du Canada pour la protection des espèces en péril et des aires protégées, ECCC travaillera en 2019 avec les provinces et les territoires, les peuples autochtones et les intervenants sur des approches plurispécifiques dans les aires prioritaires. La nouvelle approche comprend :

- la collaboration avec des partenaires (provinces, territoires et peuples autochtones) pour résoudre le problème des populations en péril des troupeaux de caribou boréal et des montagnes du sud du Canada et l'établissement de plans pour le rétablissement et la protection de ces espèces importantes y compris par le biais des accords de conservation de la section 11 de la LEP. Les collectivités locales, l'industrie et d'autres intervenants travailleront également ensemble pour protéger les habitats critiques qui abritent le caribou. ECCC continuera de fournir des données scientifiques fondées sur des données factuelles pour éclairer les plans de rétablissement et diriger le Consortium national du savoir sur le caribou boréal et de rendre compte du chemin parcouru pour protéger l'habitat essentiel du caribou boréal tous les 180 jours, jusqu'à ce que cet habitat soit protégé, comme ce fut le cas en avril et en décembre 2018;
- la mise en œuvre d'approches plurispécifiques et écosystémiques pour la protection et le rétablissement d'espèces en péril à 11 lieux prioritaires à travers le Canada dans le cadre de l'approche pancanadienne. S'appuyant sur le succès des initiatives expérimentales, les activités menées dans les lieux prioritaires comprendront la participation des partenaires et des intervenants, le partage de données et d'informations, ainsi que l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi continu des plans d'action de conservation intégrés financés par le Fonds de la nature du Canada;
- des initiatives de collaboration des secteurs prioritaires, qui seront établies pour améliorer les pratiques bénéfiques du secteur et améliorer sa durabilité aux niveaux local et régional pour l'agriculture, la foresterie et le développement urbain;
- continuer à faire progresser la planification du rétablissement en partenariat avec des collègues fédéraux, provinciaux et territoriaux;
- la collecte de données pour éclairer la prise de décision fondée sur des preuves sur la conception et l'intégrité des aires protégées et des réseaux, ainsi que sur la conservation des espèces en péril, y compris des données sur les impacts des changements climatiques et d'autres facteurs de stress sur la vie sauvage et les écosystèmes.



Le ministère continuera de s'acquitter de ses obligations en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LCEP) et d'appliquer les règlements en vertu de la Loi. Ces activités sont conformes aux recommandations de l'[Évaluation horizontale 2018 du Programme des espèces en péril](#)<sup>xxv</sup>.

### **Établissement de partenariats avec les peuples autochtones**



Le [Programme pilote des gardiens autochtones](#)<sup>xxvi</sup> aidera les peuples autochtones à gérer leurs terres, leurs eaux et leurs glaces traditionnelles, ainsi qu'à protéger et à conserver la biodiversité. Avec un financement de 25 millions de dollars sur quatre ans (2018 à 2022), le gouvernement du Canada reconnaît l'impact et la contribution inestimable des communautés autochtones à la conservation de la nature et offre l'occasion de faire avancer la réconciliation véritable. Le programme pilote est mis en œuvre conjointement avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis selon des approches individualisées qui respectent et reconnaissent les

perspectives, droits, responsabilités et besoins uniques de chaque groupe. En 2018, 28 programmes de gardiens des Premières Nations, des Inuits et des Métis ont été appuyés par le Programme pilote des gardiens autochtones.

### **Moderniser la conservation et la protection des oiseaux migrateurs**

ECCE achèvera le projet de règlement visant à moderniser le *Règlement sur les oiseaux migrateurs* en prévision d'une consultation publique qui aura lieu d'ici le printemps 2019 et mettra en place un nouveau système de permis électronique pour la chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier à temps pour la saison de chasse 2019. Afin de soutenir la durabilité des populations d'oiseaux migrateurs, le ministère surveillera les populations prioritaires pour éclairer la réglementation en matière d'exploitation et soutenir la prise de décisions fondée sur des preuves pour les administrations du Canada. Cela sera soutenu par les efforts déployés pour répondre à l'[Évaluation du programme des oiseaux migrateurs de 2018](#)<sup>xxvii</sup>, qui recommandait à ECCE de combler les lacunes touchant les données de surveillance des oiseaux migrateurs. ECCE collaborera avec d'autres pays (par exemple, pour le Bécasseau maubèche au Brésil et la Paruline du Canada en Colombie) pour faire face aux menaces pesant sur les 450 espèces d'oiseaux migrateurs qui font du Canada leur chez-soi une partie de chaque année.

### **Améliorer les évaluations d'impact**

Le gouvernement du Canada a annoncé un nouveau système d'évaluation des impacts, appuyé par le projet de *Loi sur l'évaluation d'impact* et une nouvelle approche des effets cumulatifs. Dans le cadre du projet de *Loi sur l'évaluation d'impact*, ECCE va continuer de fournir son expertise et ses conseils en matière de changements climatiques, de qualité de l'air, de qualité de l'eau, de préparation environnementale et d'intervention en cas d'urgence, ainsi que de biodiversité. Cela comprendra l'élaboration de directives à l'intention des promoteurs de projets sur les méthodologies standards pour traiter des enjeux communs tels que la conservation des espèces en péril, des oiseaux migrateurs et des zones humides; donner des conseils sur le renforcement d'un cadre fédéral de compensation qui englobe la biodiversité et développer des ensembles de données et des produits scientifiques pour éclairer les décisions en matière d'évaluation des impacts. Le ministère jouera un rôle de premier plan dans la nouvelle approche du gouvernement du Canada à l'égard des effets cumulatifs, qui comprend quatre éléments :

- une plateforme de science et de données ouvertes pour fournir des connaissances scientifiques sur l'environnement et des outils accessibles au public afin de permettre aux utilisateurs de mieux comprendre les impacts potentiels d'un projet;
- des évaluations régionales pour aider à orienter la planification et la gestion des effets cumulatifs, identifier les impacts potentiels sur les droits et les intérêts des peuples autochtones et éclairer les évaluations de projets;
- des évaluations stratégiques pour fournir des indications sur la manière dont une politique, un plan, un programme ou une question devrait être pris en compte dans le processus d'évaluation d'impact, y compris une évaluation stratégique initiale des répercussions des changements climatiques;
- des cadres environnementaux nationaux pour intégrer la science et fournir des directives concernant les niveaux acceptables d'impacts.

Le ministère dirigera la première évaluation stratégique. L'évaluation stratégique des changements climatiques (ESCC) apportera certitude et transparence aux processus et garantira que les émissions de gaz à effet de serre d'un projet et sa résistance aux impacts climatiques sont prises en compte et intégrées, le cas échéant, à une analyse d'impact. Compte tenu des attentes claires, les promoteurs seront en mesure d'éclairer la conception de leur projet et de mieux se préparer aux évaluations d'impact, ce qui pourrait déboucher sur une évaluation et un processus d'approbation plus rapides et plus prévisibles.

### **Conformité aux lois sur la faune**

Les agents d'application de la loi qui sont sur le terrain du ministère vérifient le respect de la législation sur les espèces sauvages et des règlements associés qui protègent les oiseaux migrateurs, les espèces en péril, les espèces fauniques faisant l'objet d'un commerce et les 147 aires protégées d'ECCC. Les activités se concentrent sur les aires et les espèces préoccupantes vulnérables aux activités illégales. ECCC, en collaboration avec ses partenaires, utilise une combinaison de recherche scientifique et de collecte de renseignements pour élaborer des stratégies d'application de la loi pour ces aires et espèces. ECCC formera et déploiera les nouveaux agents embauchés dans le cadre du budget 2018.

De plus, ECCC continue de concentrer ses efforts sur le renforcement des capacités en formant ses agents de contrôle sur divers sujets, notamment les droits issus de traités et le statut juridique unique des peuples autochtones du Canada, afin de soutenir leur mandat sur les terres des Premières Nations

#### **Expérimentation - Outils de planification plurispécifiques pour améliorer les résultats de la conservation des espèces en péril et des oiseaux migrateurs**

ECCC mènera plusieurs expériences conçues pour protéger et conserver la nature. Par exemple, une expérience vérifiera le potentiel d'optimisation de la conservation pour de multiples espèces en péril et des oiseaux migrateurs à partir d'investissements centrés sur une seule espèce. Par le biais de partenariats et de personnel, ECCC a investi des efforts considérables dans l'élaboration d'approches modélisées permettant de prévoir l'abondance et la répartition des oiseaux boréaux (y compris les espèces en péril), ainsi que la persistance d'espèces dans les zones à activité industrielle et en présence de changements climatiques et dans des aires prioritaires. ECCC investit également dans des travaux scientifiques similaires sur le caribou. Cette expérience permettra d'élaborer une approche des projections aux échelles régionale et nationale afin d'estimer le potentiel de gains de conservation supplémentaires pour les autres espèces grâce à la protection des aires de répartition du caribou, à la résilience face aux changements climatiques et aux priorités de manière que les résultats puissent être évalués pour une seule espèce ou plusieurs espèces. La mise en place de nouvelles orientations sera facilitée par une nouvelle structure de gouvernance comprenant des experts en matière de politiques concernant les oiseaux migrateurs, les caribous et les espèces en péril. Les résultats donneront des outils aux gouvernements, à l'industrie, aux peuples autochtones ou à d'autres cherchant à optimiser les efforts de conservation pour plusieurs espèces, orienteront les priorités ministérielles et faciliteront l'intégration d'objectifs plurispécifiques aux accords de conservation.

**Résultats prévus**

<b>Résultats ministériels : La faune et les habitats du Canada sont préservés et protégés</b>					
<b>Indicateurs de rendement ministériel</b>	<b>Cibles</b>	<b>Date d'atteinte de l'objectif</b>	<b>Résultats réels 2015-2016</b>	<b>Résultats réels 2016-2017</b>	<b>Résultats réels 2017-2018</b>
Pourcentage des espèces d'oiseaux migrateurs qui se trouvent dans l'éventail des populations ciblées	60 %	2020	Les résultats ne sont pas disponibles pour ces années		
Pourcentage des aires canadiennes conservées comme aires protégées et autres mesures de conservation efficaces axées sur les aires	Hausse en vue d'atteindre 17 % à partir d'un niveau de référence de 10,6 % en 2015 (aires terrestres et eaux intérieures)	2020	10,6 %	10,5 %	10,5 %
<b>Résultats ministériels : Les espèces en péril canadiennes sont rétablies</b>					
<b>Indicateurs de rendement ministériel</b>	<b>Objectif</b>	<b>Date d'atteinte de l'objectif</b>	<b>Résultats réels 2015-2016</b>	<b>Résultats réels 2016-2017</b>	<b>Résultats réels 2017-2018</b>
Pourcentage des espèces en péril pour lesquelles les modifications dans les populations correspondent aux objectifs de rétablissement	60 %	Mai 2025	43 %	43 %	43 %
<b>Résultats ministériels : Les peuples autochtones sont impliqués dans la conservation</b>					
<b>Indicateurs de rendement ministériel</b>	<b>Objectif</b>	<b>Date d'atteinte de l'objectif</b>	<b>Résultats réels 2015-2016</b>	<b>Résultats réels 2016-2017</b>	<b>Résultats réels 2017-2018</b>
Pourcentage de peuples autochtones engagés auprès d'ECCC qui indiquent que leur participation était significative	L'objectif sera fixé lorsque le niveau de référence de 2018-2019 sera établi.	À déterminer lorsque le niveau de référence sera établi en 2018-2019	Non disponible Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats des années antérieures ne sont pas disponibles.		

**Ressources financières budgétaires (dollars)**

<b>Budget principal des dépenses 2019-2020</b>	<b>Dépenses prévues 2019-2020</b>	<b>Dépenses prévues 2020-2021</b>	<b>Dépenses prévues 2021-2022</b>
298 536 798	298 536 798	313 021 053	315 925 230

**Ressources humaines (ETP)**

<b>Nombres d'ETP prévus 2019-2020</b>	<b>Nombres d'ETP prévus 2020-2021</b>	<b>Nombres d'ETP prévus 2021-2022</b>
1 117	1 119	1 104



## Prévisions des conditions météorologiques et environnementales

### Description

Surveiller les conditions météorologiques, l'eau, la qualité de l'air et les conditions climatiques, fournir à la population canadienne et aux secteurs ciblés des prévisions, de l'information et des avertissements au moyen d'un vaste éventail de modes de prestation de services, réaliser des recherches, concevoir et tenir à jour des modèles informatiques pour la prévision météorologique et d'autres conditions environnementales, recueillir des données et en permettre l'échange avec d'autres services météorologiques nationaux et des organisations internationales.

### Faits saillants de la planification



Les Canadiens subissent les effets des changements climatiques, notamment l'augmentation de la fréquence des phénomènes extrêmes liés à la météo et à l'hydrologie, tels que les tempêtes, les inondations et les sécheresses. Ces événements ont des répercussions sur la santé et la sécurité publiques, la prospérité économique, la durabilité de l'environnement et le bien-être social au Canada et dans le monde. Un large éventail d'organisations des secteurs public et privé s'appuient sur les connaissances scientifiques, la surveillance, la modélisation, la diffusion des données et les conseils fournis par ECCC.

### Le recours aux nouvelles technologies pour assurer la sécurité des Canadiens

ECCC continuera d'exploiter les nouvelles technologies, y compris son superordinateur ultramoderne, pour fournir des prévisions météorologiques plus précises et plus rapides. Des données météorologiques, hydrologiques et climatiques de plus en plus précises aideront à renforcer la résilience aux impacts des changements climatiques touchant les Canadiens, les organisations provinciales et territoriales de gestion des urgences et les secteurs économiques tributaires de la météo, comme l'agriculture et les transports. De plus, une approche de pointe en matière de gestion des données, d'analyse et de techniques novatrices de diffusion de l'information permettra aux Canadiens de tirer le meilleur parti de ses services météorologiques et hydrologiques.

Les Canadiens se fient à des informations précises et opportunes pour prendre des décisions en matière de santé, de sécurité et d'affaires lorsque des phénomènes météorologiques extrêmes se produisent. Le ministère s'appuiera sur ses investissements, son innovation et son expertise pour fournir des prévisions plus rapides et plus précises relatives aux conditions météorologiques extrêmes et des phénomènes liés à l'hydrologie, tels que les tempêtes pouvant provoquer des inondations. La capacité d'ECCC à prévoir les conditions météorologiques a été considérablement améliorée par le superordinateur, qui offre une capacité de calcul de haute puissance pour exécuter des modèles complexes et intégrer de grands volumes de données. Cette capacité accrue permet à ECCC de générer des modèles complexes et des simulations à grande échelle, ce qui permet d'obtenir des prévisions plus précises pour les Canadiens.

Un ensemble complexe d'installations, d'infrastructures et de systèmes informatiques est essentiel à la capacité du ministère de surveiller et de prévoir les conditions météorologiques défavorables pour les Canadiens. ECCC continue de travailler avec ses partenaires pour entretenir des systèmes et des installations informatiques essentiels par le biais d'investissements continus, en tirant parti des avancées technologiques, ainsi que de la coordination et de l'intégration avec les systèmes de surveillance des partenaires.

#### Politique d'intégrité scientifique d'ECCC

La Politique sur l'intégrité scientifique d'ECCC a pour objectif de défendre l'intégrité dans la conception, la réalisation, la gestion, la révision, la communication ou l'utilisation de la recherche et des sciences. La politique a été adoptée et publiée à l'interne le 28 décembre 2018 et sur le [site Web d'ECCC](#)<sup>xxviii</sup> le 9 janvier 2019. Elle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019, parallèlement aux progrès accomplis dans l'élaboration du plan de mise en œuvre, qui sera en place en 2019-2020.

### **Mise à niveau des infrastructures vitales : radars et stations météorologiques**

Dans le cadre d'une initiative majeure visant à transformer ses activités pour répondre aux besoins en constante évolution en matière d'information météorologique et climatique, ECCC poursuit le projet de mise à niveau des radars météorologiques et des stations météorologiques. Le ministère prévoit de remplacer 12 radars en 2019-2020 dans le cadre d'une initiative pluriannuelle visant à remplacer au moins 23 radars d'ici 2023. Les nouveaux radars contribueront à fournir des informations météorologiques plus fiables aux entreprises, aux collectivités et aux particuliers. Afin de renforcer encore ses capacités, le ministère installera également cinq nouvelles stations météorologiques et modernisera 15 d'entre elles.

### **Collaboration pour continuer à répondre aux besoins des utilisateurs en matière d'informations météorologiques**

Les systèmes et technologies de modélisation et de prévision seront mis à profit pour appuyer la stratégie prospective du gouvernement visant à améliorer l'accès aux données et informations, en complément de la stratégie numérique prévue par le gouvernement. Le ministère fera également preuve de leadership en concluant des ententes de surveillance concertée avec divers partenaires à la grandeur du Canada, y compris les provinces et les territoires, ainsi qu'un forum national pour officialiser et renforcer la coordination de la surveillance de la météo, de l'eau et du climat au Canada. Ensemble, ces initiatives faciliteront l'échange de données, une approche stratégique de la planification des infrastructures de surveillance météorologique et climatique, la prévision des changements environnementaux pour les Canadiens et des améliorations de la quantité, de la qualité, de l'interopérabilité et de l'accessibilité des données de surveillance météorologique, hydrologique et climatique au Canada.

Sur le plan international, ECCC soutiendra l'Organisation météorologique mondiale afin de faire progresser la collaboration internationale sur les enjeux relatifs à la météo, à l'hydrologie et au climat. ECCC travaillera en collaboration dans le cadre d'accords bilatéraux et multilatéraux officiels et informels avec les services météorologiques d'autres pays, notamment les États-Unis, la Chine, la France et le Royaume-Uni, afin d'accéder à des données mondiales précises et actualisées. ECCC travaillera avec ses homologues internationaux pour faire progresser la science appliquée et générer de nouvelles applications pratiques qui peuvent aider à améliorer la fourniture de services météorologiques, hydrologiques et climatiques à l'échelle nationale. Le maintien de liens avec la communauté internationale renforce les connaissances et les capacités, ce qui permet une meilleure collaboration des scientifiques d'ECCC avec leurs homologues du monde entier. Cette collaboration internationale permet au Canada de jouer un rôle dans des initiatives clés harmonisées avec les priorités nationales et contribue à l'avancement des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (ONU).

#### **Prise en compte des besoins des populations vulnérables aux conditions climatiques et environnementales**

Les avertissements et prévisions météorologiques, ainsi que les informations sur les conditions environnementales peuvent avoir des implications sociales potentiellement importantes, étant donné que l'âge, la race, les handicaps et la situation familiale jouent un rôle dans l'impact sur la population, les plus pauvres étant souvent les plus vulnérables. Selon l'Organisation météorologique mondiale, les sexospécificités sont particulièrement évidentes dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe, de la santé publique, de la gestion des ressources en eau, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. ECCC continuera d'intégrer des conseils et de l'information sur les effets des conditions météorologiques et environnementales extrêmes afin d'aider tous les Canadiens, notamment en répondant aux besoins uniques des groupes les plus vulnérables et en équipant les services de gestion des urgences et autres organismes de soutien aux groupes vulnérables.

#### **Application MétéoCAN**

Les Canadiens continueront d'avoir accès à l'application [MétéoCAN](#)<sup>xxix</sup> et d'utiliser les prévisions d'ECCC pour établir leurs plans. L'application fournit les conditions actuelles, des prévisions horaires et hebdomadaires pour plus de 10 000 endroits au Canada et envoie des notifications en cas d'alertes météorologiques émises par le Ministère concernant n'importe quel endroit au Canada. Elle permet également un accès rapide aux images radars dynamiques d'ECCC.



**Hydrologie - Surveillance et fourniture de données et de conseils à la grandeur du Canada**

Les changements climatiques ont contribué à des changements observables touchant la disponibilité de l'eau au Canada, les sécheresses et les inondations affectant de nombreuses collectivités à travers le pays. ECCC continuera de fournir des services et des données hydrologiques à des utilisateurs à la grandeur du pays, y compris des administrations locales, des conseils de gestion des eaux, des municipalités et des entreprises, afin d'appuyer les décisions visant à protéger la santé et la sécurité des Canadiens dans des secteurs tels que l'agriculture, les loisirs, le commerce, les infrastructures et les transports.

En priorité, ECCC accélérera le déploiement des investissements reçus dans le budget de 2018 pour réparer l'infrastructure de surveillance de l'eau, assurer le maintien des effectifs et examiner l'utilisation de nouvelles innovations pour la prévision, la surveillance et la collecte de données sur l'eau. ECCC travaillera en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec d'autres intervenants et partenaires, afin de fournir des renseignements hydrométriques et sur les ressources en eau à l'appui des accords de gestion des eaux conclus par les provinces et les territoires, ainsi que la Commission mixte internationale pour la gestion des eaux transfrontalières.

**Soutien des décisions météorologiques d'autres ministères et organismes fédéraux**

Le ministère de l'Environnement doit servir les autres ministères, organismes et organisations d'intérêt public, y compris le ministère de la Défense nationale, la Garde côtière canadienne et NAV CANADA, qui s'appuient sur les données scientifiques, la surveillance, les données et les conseils d'ECCC concernant les conditions météorologiques, l'eau, la glace et les conditions environnementales pour les activités quotidiennes et les décisions commerciales.

**Expérimentation – Renouveau II – Aérologie**

ECCC cherche des moyens novateurs et durables pour améliorer les avertissements météorologiques et les prévisions sur lesquels les Canadiens se basent pour prendre diverses décisions en matière de santé, de sécurité et d'économie. En 2019-2020, le Ministère continuera d'étudier et de tester de nouvelles technologies pour la collecte de données météorologiques, telles que la température, l'humidité, la pression et les vents, dans la haute atmosphère. Si les technologies s'avèrent fructueuses, les données supplémentaires viendront compléter le réseau existant de radiosondes du ministère et seront intégrées aux opérations météorologiques en cours. D'après les résultats préliminaires, les données supplémentaires devraient améliorer la qualité et la vérification des prévisions et des avertissements météorologiques.

**Résultats prévus**

**Résultats ministériels : Les Canadiens utilisent des renseignements météorologiques et des informations connexes faisant autorité pour prendre des décisions éclairées pour leur santé et leur sécurité**

Indicateurs de rendement ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018
Indice de rapidité et de précision des avertissements de veilles de temps violent sur une échelle de 0 à 10	7,9	2019	8,3 (moyenne mobile sur trois ans de 2013 à 2015)	8,2 (moyenne mobile sur trois ans de 2014 à 2016)	8,1 (moyenne mobile sur trois ans de 2015 à 2017)
Pourcentage des Canadiens qui utilisent les renseignements d'ECCC pour aborder les répercussions liées à l'eau sur la santé, la sécurité, l'économie et l'environnement	80 %	2018-2019	Non disponibles. Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats pour les années précédentes ne sont pas disponibles.		

**Ressources financières budgétaires (dollars)**

Budget principal des dépenses 2019-2020	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022
247 030 038	247 030 038	243 528 680	245 759 536

**Ressources humaines (ETP)**

Nombres d'ETP prévus 2019-2020	Nombres d'ETP prévus 2020-2021	Nombres d'ETP prévus 2021-2022
1 544	1 531	1 505

Les renseignements sur les programmes de niveau inférieur d'Environnement et Changement climatique Canada sont disponibles dans [l'InfoBase du Gouvernement](#)<sup>xxx</sup>.

## Services internes

### Description

On entend par Services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les Services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution de programmes dans l'organisation, sans égard au modèle de prestation des Services internes du ministère. Les 10 catégories de service sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

### Faits saillants de la planification

Les services internes d'ECCC permettent au ministère de concrétiser ses priorités et de relever des défis environnementaux complexes.

ECCC poursuit l'élargissement et la mise en œuvre de sa stratégie numérique en étendant les services numériques dispensés aux entreprises et aux citoyens canadiens, ce qui comprend le développement d'un soutien amélioré des infrastructures pour la tarification du carbone en fonction des résultats, du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, du Fonds de la nature du Canada, de la délivrance électronique de permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier et la mise en œuvre de systèmes améliorés de subventions et de contributions à l'appui d'un large éventail d'innovations et de services environnementaux. Le ministère continuera de collaborer avec Services partagés Canada pour gérer et protéger les informations et les données recueillies au moyen de ces outils, en assurant la prestation sécurisée de programmes et services à tous les Canadiens.

De nouvelles technologies seront également mises en œuvre sur les lieux de travail d'ECCC, ce qui renforcera la collaboration avec les partenaires et les intervenants clés (groupes autochtones, autres secteurs du gouvernement, entreprises privées, partenaires internationaux et citoyens canadiens) et offrira aux employés une souplesse leur permettant de travailler plus efficacement et plus intelligemment sur le terrain, depuis un bureau distant ou sur la route.

Conformément aux objectifs du gouvernement du Canada à l'effet de réduire les émissions et de créer une économie propre, ECCC demeure déterminé à réduire les émissions provenant de ses activités, de ses bâtiments et de ses autres actifs, en rendant toutes les activités d'approvisionnement plus écologiques, en réduisant le plus possible les déchets et en favorisant le recyclage. En 2019-2020, le ministère éliminera l'utilisation inutile de plastiques à usage unique, augmentera le recyclage et établira une base de référence pour les installations produisant le plus de déchets, afin de fixer des cibles et de suivre les progrès réalisés en matière de réduction des déchets provenant de ces installations. ECCC élargira son utilisation de la télématique automobile, ce qui permettra au ministère de collecter et de transmettre des informations sur le rendement des véhicules, leurs conditions d'utilisation et d'autres données en vue d'appuyer la gestion du parc de véhicules.

Le Ministère continuera de promouvoir une culture de leadership qui favorise et établit un environnement de travail sain, respectueux et encourageant, exempt de harcèlement et de discrimination, et qui favorise l'inclusivité de sa main-d'œuvre. En 2019-2020, ECCC continuera de mettre en œuvre son plan d'action visant à promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion afin de s'assurer que le ministère s'emploie à résoudre les problèmes de sous-représentation au sein de ses effectifs.

ECCC continuera d'aider les employés touchés négativement par l'initiative de transformation de la paye à l'échelle du gouvernement.

**Veiller à la santé et à la sécurité de tous les employés**

L'acquisition d'équipement de sécurité pour les femmes dans le domaine de l'application de la loi et du maintien de l'ordre s'est révélée difficile. Fournir des vêtements et équipements de protection bien ajustés constituera un investissement prioritaire en 2019-2020 afin de garantir que tous les membres du personnel de ces professions puissent exécuter leurs tâches de manière efficace et sécuritaire.

Pour répondre rapidement aux nouvelles priorités et attentes, ECCC continuera d'établir une main-d'œuvre qualifiée, en particulier dans le domaine du personnel hautement spécialisé. ECCC préservera la santé et la capacité de son personnel par le biais d'initiatives visant à attirer et à conserver un effectif diversifié et inclusif, à doter le personnel d'outils et de processus modernes, à planifier la relève et promouvoir la santé mentale et le bien-être au travail des employés. Le ministère continuera également à soutenir une culture de l'expérimentation et de l'innovation afin de trouver des solutions efficaces aux problèmes environnementaux.

**Ressources financières budgétaires (dollars)**

Budget principal des dépenses 2019-2020	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2022	Dépenses prévues 2021-2022
206 173 082	206 173 082	202 419 981	200 389 528

**Ressources humaines (ETP)**

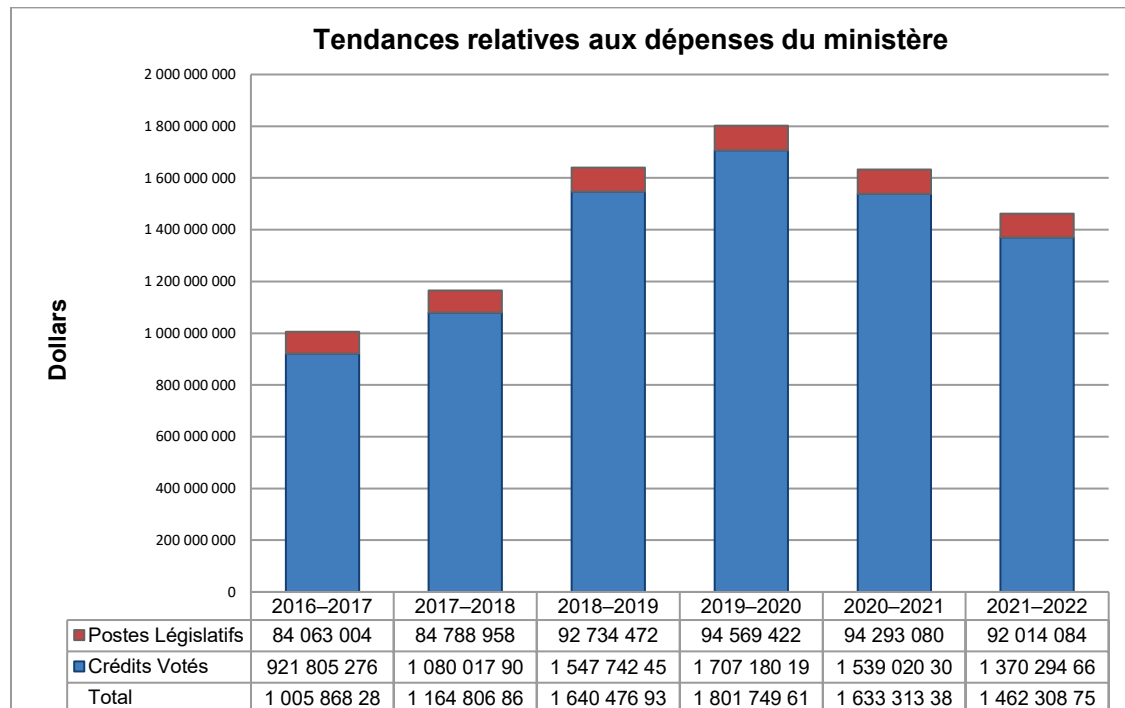
Nombres d'ETP prévus 2019-2020	Nombres d'ETP prévus 2020-2021	Nombres d'ETP prévus 2021-2022
1 488	1 467	1 433

## Dépenses et ressources humaines

Cette section du plan ministériel 2019-2020 d'Environnement et Changement climatique décrit les dépenses et les ressources humaines ventilées selon les programmes par lesquels le ministère exécute son mandat.

### Dépenses prévues

La présente section du Plan ministériel 2019-2020 d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) décrit les dépenses et les ressources humaines que le ministère affecte à chaque responsabilité essentielle et service interne pour réaliser son mandat.



Remarque : Environnement et Changement climatique Canada cherchera à obtenir du financement continu pour les initiatives prioritaires. Les demandes de financement pour de telles initiatives sont assujetties aux décisions du gouvernement et elles seront prises en compte dans les exercices budgétaires et le budget des dépenses à venir.

Les chiffres présentés pour les exercices 2016-2017 et 2017-2018 sont les dépenses réelles indiquées dans les Comptes publics.

Pour l'exercice 2018-2019, les dépenses prévues comprennent les prévisions des dépenses budgétaires et législatives décrites dans le budget principal et le budget supplémentaire des dépenses, les reports approuvés de fonds à des exercices futurs, les réaffectations de fonds reportés à des exercices futurs, les sommes allouées à la rémunération par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour tenir compte des modifications apportées aux conventions collectives dans la fonction publique ou de toute autre modification apportée par des organismes centraux.

Pour la période 2019-2020 à 2021-2022, les dépenses prévues reflètent le financement approuvé par le Conseil du Trésor pour soutenir les priorités ministérielles.

Au cours de 2017-2018, les dépenses réelles d'Environnement et Changement climatique Canada se sont chiffrées à 1 164,8 millions de dollars, soit une augmentation d'une année à l'autre de 158,9 millions de dollars (15,8 %) par rapport aux dépenses réelles de 2016-2017. Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation des salaires versés aux employés à la suite de la ratification et de la signature de certaines conventions collectives en 2017-2018 et d'initiatives temporaires telles que : le Fonds municipal vert, les activités liées à la croissance propre et aux changements climatiques, la revitalisation du réseau de radars météorologiques du Canada, le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, le programme des Grands Lacs et du bassin du lac Winnipeg et les projets d'assainissement des sédiments contaminés.

L'augmentation de 475,7 millions de dollars (40,8 %) que représente la différence entre les dépenses réelles engagées en 2017-2018, soit 1 164,8 millions de dollars, et la prévision de 1 640,5 millions de dollars en 2018-2019 est principalement due aux nouveaux fonds annoncés dans les budgets 2017 et 2018 pour répondre aux priorités à l'appui de ce qui suit :

- Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone;
- Protection de la nature, des parcs et des espaces sauvages;
- Initiatives liées à la croissance propre et aux changements climatiques;
- Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux;
- Programme des Grands Lacs et du bassin du lac Winnipeg;
- Revitalisation des Services météorologiques du Canada.

Pour une explication des écarts en matière de dépenses prévues entre 2018-2019 et 2020-2021, veuillez vous reporter à la section [Sommaire de la planification budgétaire](#).

## Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les Services internes (dollars)

Responsabilités essentielles et Services internes	Dépenses 2016-2017	Dépenses 2017-2018	Prévisions des dépenses 2018-2019	Budget principal des dépenses 2019-2020*	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022
Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques	126 084 560	166 288 973	590 685 633	704 736 084	704 736 084	567 287 153	418 472 197
Prévention et gestion de la pollution	286 323 031	351 755 596	350 773 089	345 273 615	345 273 615	307 056 519	281 762 261
Préservation de la nature	193 481 114	196 910 240	246 259 396	298 536 798	298 536 798	313 021 053	315 925 230
Prévisions des conditions météorologiques et environnementales	207 249 810	222 002 775	237 608 640	247 030 038	247 030 038	243 528 680	245 759 536
<b>Total partiel</b>	<b>813 138 515</b>	<b>936 957 585</b>	<b>1 425 326 758</b>	<b>1 595 576 535</b>	<b>1 595 576 535</b>	<b>1 430 893 405</b>	<b>1 261 919 224</b>
Services internes	192 729 765	227 849 281	215 150 173	206 173 082	206 173 082	202 419 981	200 389 528
<b>Total</b>	<b>1 005 868 280</b>	<b>1 164 806 866</b>	<b>1 640 476 931</b>	<b>1 801 749 617</b>	<b>1 801 749 617</b>	<b>1 633 313 386</b>	<b>1 462 308 752</b>

\* Le budget principal des dépenses 2019-2020 exclut les éléments du budget 2019

### Sommaire de la planification budgétaire

En excluant le financement annoncé dans le budget de 2019, un financement total d'environ 1 801,7 millions de dollars est prévu pour 2019-2020. L'augmentation de 161,3 millions de dollars des dépenses prévues pour 2019-2020 comparativement aux dépenses prévues pour 2018-2019 est principalement attribuable aux nouveaux fonds annoncés dans les budgets de 2017 et 2018 pour répondre aux priorités à l'appui du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, du programme de protection de la nature, des parcs et des espaces sauvages du Canada, du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, pour la mise en œuvre du nouveau régime d'évaluation d'impact et des règlements connexes et des initiatives relatives à la croissance propre et au changement climatique. Cette augmentation est partiellement compensée par la réduction des dépenses prévues pour la Stratégie emploi jeunesse.

Dans l'ensemble, les dépenses prévues ont diminué dans l'horizon de planification 2019-2020 à 2021-2022 présenté dans le tableau récapitulatif. C'est le résultat de la fin progressive d'initiatives ayant un financement temporaire. Les demandes de financement pour de telles initiatives sont soumises aux décisions du gouvernement et seront reflétées dans les prochains exercices budgétaires et documents estimatifs.

Les principales initiatives dont le profil de financement diminuera en 2020-2021 comprennent :

- Le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone : relevant de la Responsabilité principale Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques;
- Le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, qui relève de la responsabilité essentielle Prévention et gestion de la pollution.

Les initiatives majeures dont le profil de financement diminuera en 2021-2022 comptent notamment :

- Le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, qui relève du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques;
- Le Plan de gestion des produits chimiques, qui relève de la responsabilité essentielle Prévention et gestion de la pollution;
- Des initiatives liées à la croissance propre et aux changements climatiques, qui relèvent de la responsabilité essentielle Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques.

### Sommaire des dépenses budgétaires brutes prévues pour 2019-2020 (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses brutes prévues 2019-2020	Dépenses brutes prévues pour les comptes à fins déterminées 2019-2020	Recettes prévues affectées aux dépenses 2019-2020	Dépenses nettes prévues 2019-2020
Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques	704 736 084	0	0	704 736 084
Prévention et gestion de la pollution	367 108 057	0	- 2 834 442	345 273 615
Préservation de la nature	301 805 972	0	- 3 269 174	298 536 798
Prévisions des conditions météorologiques et environnementales	300 215 626	0	- 53 185 588	247 030 038
<b>Total partiel</b>	<b>1 673 865 739</b>	<b>0</b>	<b>- 78 289 204</b>	<b>1 595 576 535</b>
Services internes	210 393 085	0	- 4 220 003	206 173 082
<b>Total</b>	<b>1 884 258 824</b>	<b>0</b>	<b>- 82 509 207</b>	<b>1 801 749 617</b>

Les principales sources de revenus d'Environnement et Changement climatique Canada qui sont déduites des dépenses sont les suivantes :

- les provinces qui bénéficient de services de surveillance de la quantité d'eau;
- l'Association canadienne des producteurs pétroliers, qui finance le plan de mise en œuvre conjoint Canada-Alberta pour les sables bitumineux;
- NAV CANADA, à qui Environnement et Changement climatique Canada fournit des services de météorologie aéronautique;
- le ministère de la Défense nationale, qui reçoit des services météorologiques détaillés à l'appui de ses opérations militaires;
- la Garde côtière canadienne qui reçoit des prévisions et des services de surveillance des glaces et des zones marines.



## Ressources humaines prévues

### Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et Services internes (équivalents temps plein [ETP])\*

Responsabilités essentielles et Services internes	ETP réels 2016-2017	ETP réels 2017-2018	Prévisions d'ETP 2017-2018	ETP prévus 2019-2020	ETP prévus 2020-2021	ETP prévus 2021-2022
Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques	688	797	538	539	527	517
Prévention et gestion de la pollution	1 697	1 734	2 106	2 060	1 982	1 802
Préservation de la nature	929	956	986	1 117	1 119	1 104
Prévisions des conditions météorologiques et environnementales	1 579	1 567	1 555	1 544	1 531	1 505
<b>Total partiel</b>	<b>4 893</b>	<b>5 054</b>	<b>5 185</b>	<b>5 260</b>	<b>5 159</b>	<b>4 928</b>
Services internes	1 432	1 476	1 450	1 488	1 467	1 433
<b>Total</b>	<b>6 325</b>	<b>6 530</b>	<b>6 635</b>	<b>6 748</b>	<b>6 626</b>	<b>6 361</b>

\*Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent différer entre les tableaux et dans ceux-ci. Dans tout le document, le nombre d'ETP inclut les étudiants.

Un ETP équivaut à une personne travaillant 37,5 heures par semaine à temps plein pendant toute une année, ou à tout nombre d'employés à temps partiel dont les heures de travail combinées équivalent à un ETP. Pour les exercices 2016-2017 et 2017-2018, les montants indiqués représentent les ETP réels indiqués dans le Rapport sur les résultats du ministère. Le total des ETP prévus et prévus pour les exercices 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 est calculé en utilisant le salaire moyen.

L'augmentation globale de 105 ETP d'ECCC entre les ETP prévus pour 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019 est principalement due aux nouveaux fonds annoncés dans les budgets 2017 et 2018 pour répondre aux priorités à l'appui de :

- L'initiative Protection de la nature, des parcs et des espaces sauvages;
- Les Initiatives liées à la croissance propre et aux changements climatiques;
- Le Programme des Grands Lacs et du bassin du lac Winnipeg;
- Le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone.

L'augmentation globale de 113 ETP entre la prévision 2018-2019 et les ETP prévus 2019-2020 est principalement due à la hausse du profil de financement lié à :

- L'initiative Protection de la nature, des parcs et des espaces sauvages;
- La mise en œuvre du régime d'évaluation d'impact et de réglementation;
- Les initiatives liées à croissance propre et changements climatiques.

Dans l'ensemble, il y a une tendance à la baisse des ETP prévus entre l'horizon de planification 2019-2020 et celui de 2021-2022. C'est le résultat de la fin progressive d'initiatives dotées d'un financement temporaire. Les demandes de financement pour de telles initiatives sont soumises aux décisions du gouvernement et seront reflétées dans les prochains exercices budgétaires et documents budgétaires.

La diminution globale de 122 ETP entre 2019-2020 et 2020-2021 est principalement due à la réduction projetée du profil de financement lié à ce qui suit :

- Le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, qui relève de la responsabilité essentielle Prévention et gestion de la pollution;
- Gérer les enjeux liés aux eaux transfrontalières, qui relèvent de la responsabilité essentielle Prévention et gestion de la pollution;
- Croissance propre et adaptation climatique, qui relèvent de la responsabilité essentielle. Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques.

La diminution globale de 265 ETP entre les exercices prévus pour 2020-2021 et 2021-2022 est principalement due à la réduction projetée du profil de financement lié au :

- Plan de gestion des produits chimiques, qui relève de la responsabilité essentielle Prévention et gestion de la pollution.

## **Budget des dépenses par crédits voté**

Pour tout renseignement sur les crédits d'Environnement et Changement climatique Canada, consulter le [Budget principal des dépenses de 2019-2020<sup>xxxi</sup>](#).

## État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations d'Environnement et Changement climatique Canada. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la transparence et la gestion financière. Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du Plan ministériel sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, il est possible que les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le [site Web du ministère](#)<sup>xxxii</sup>.

### État condensé prospectif des résultats des opérations Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2019 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats des prévisions pour 2018-2019	Résultats prévus 2019-2020	Écart (résultats prévus pour 2019-2020 moins prévisions des résultats 2018-2019)
Total des dépenses	1 793 251 193	1 956 066 422	162 815 229
Total des revenus	109 291 898	107 997 941	-1 293 957
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 683 959 295	1 848 068 481	164 109 186

Les dépenses totales devraient augmenter de 162,8 millions de dollars en 2019-2020 comparativement aux résultats prévus en 2018-2019. L'ensemble de l'augmentation est principalement attribuable aux nouveaux fonds annoncés dans les budgets de 2017 et 2018 pour répondre aux priorités à l'appui du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, du Fonds pour la protection de la nature, des parcs et des espaces naturels du Canada, du régime d'évaluation d'impact et de réglementation et des initiatives relatives à la croissance propre et aux changements climatiques. Cette augmentation est partiellement compensée par les réductions des dépenses prévues dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse.

Selon l'exercice 2018-2019, les revenus totaux pour 2019-2020 devraient être assez semblables, car les services fournis demeureront les mêmes.

À des fins de comparaison, les résultats prévus sont fondés sur des données et des tendances historiques et comprennent le budget principal des dépenses de 2019-2020. Les résultats des prévisions pour 2018-2019 fournissent au lecteur des renseignements sur les dépenses estimatives pour 2018-2019 fondées sur les données et les tendances historiques, le budget principal des dépenses de 2018-2019, le crédit pour l'exécution du budget, les budgets supplémentaires des dépenses A et B, le report prospectif et le financement reçu du Conseil du Trésor pour la rémunération rétroactive des conventions collectives.



## Renseignements complémentaires

### Renseignements ministériels

#### Profil de l'organisation

<b>Ministre de tutelle :</b>	L'honorable Catherine McKenna, C.P., députée
<b>Administrateur ministériel :</b>	Dr. Stephen Lucas
<b>Portefeuille ministériel :</b>	Environnement et Changement climatique Canada

#### Instruments habilitants :

- [Loi sur le ministère de l'Environnement](#)<sup>xxxiii</sup>
- [Loi canadienne sur la protection de l'environnement \(1999\)](#)<sup>xxxiv</sup>
- [Loi sur les espèces en péril](#)<sup>xxxv</sup>
- [Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux](#)<sup>xxxvi</sup>
- [Loi sur les ressources en eau du Canada](#)<sup>xxxvii</sup>
- [Loi de 1921 pour le contrôle du lac des Bois](#)<sup>xxxviii</sup>
- [Loi sur les renseignements en matière de modification du temps](#)<sup>xxxix</sup>
- [Loi sur les pêches](#)<sup>xl</sup> (administration des dispositions sur la prévention de la pollution)
- [Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique](#)<sup>xli</sup>
- [Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs](#)<sup>xlii</sup>
- [Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial](#)<sup>xliiii</sup>
- [Loi sur les espèces sauvages au Canada](#)<sup>xliv</sup>
- [Loi fédérale sur le développement durable](#)<sup>xlv</sup>
- [Loi canadienne sur l'évaluation environnementale \(2012\)](#)<sup>xlvi</sup>
- [Loi sur les pénalités administratives en matière d'environnement](#)<sup>xlvii</sup>
- [Loi sur la semaine de la protection de la faune](#)<sup>xlviii</sup>

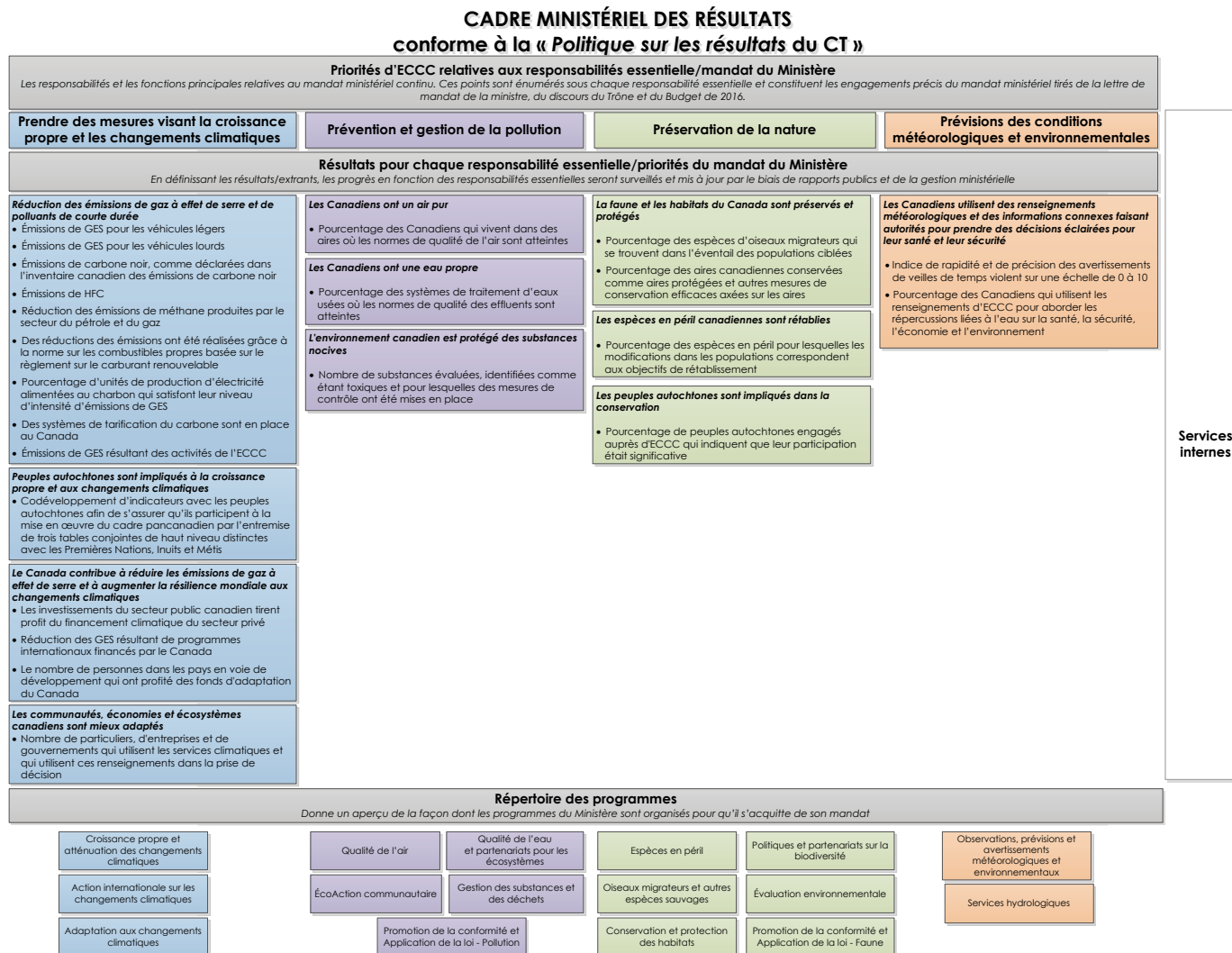
**Année d'incorporation ou de création :** 1971

#### Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

La section « Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités » est accessible sur le [site Web](#)<sup>xlix</sup> d'Environnement et Changement climatique Canada.

## Cadre de présentation de rapports

Le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes officiels d'Environnement et Changement climatique Canada pour 2019-2020 sont illustrés ci-dessous.



## Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au Répertoire des programmes d'Environnement et Changement climatique Canada sont accessibles dans [l'InfoBase du Gouvernement!](#)

## Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires qui suivent sont disponibles sur le [site Web](#)<sup>ii</sup> d'Environnement et Changement climatique Canada.

- Analyse comparative entre les sexes
- Financement pluriannuel initial
- Initiatives horizontales
- Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars
- Stratégie ministérielle de développement durable

## Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales telles que de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)<sup>iii</sup>. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

## Coordonnées de l'organisation

Environnement et Changement climatique Canada  
Informathèque  
Téléphone : 819-997-2800 ou 1-800-668-6767 (au Canada seulement)  
Télécopieur : 819-994-1412  
Courriel : [ec.enviroinfo.ec@canada.ca](mailto:ec.enviroinfo.ec@canada.ca)





## Annexe : définitions

### **analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (Gender-based Analysis Plus (GBA+))**

Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de divers genres. Le « plus » dans ACS+ met en relief le fait que l'analyse va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre). L'identité de chacun est déterminée par de multiples facteurs qui se recoupent; l'ACS+ tient compte de ces facteurs, qui incluent la race, l'ethnicité, la religion, l'âge ainsi que les déficiences physiques et intellectuelles.

### **architecture d'alignement des programmes (Program Alignment Architecture)<sup>6</sup>**

Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

### **cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)**

Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

### **cible (target)**

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

### **crédit (appropriation)**

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

### **dépenses budgétaires (budgetary expenditures)**

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

### **dépenses législatives (statutory expenditures)**

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

### **dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)**

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

### **dépenses prévues (planned spending)**

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

### **dépenses votées (voted expenditures)**

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

### **équivalent temps plein (full time equivalent)**

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

### **expérimentation (experimentation)**

Activités visant à étudier, mettre à l'essai et comparer les effets et les répercussions de politiques, d'interventions et d'approches pour savoir ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, et à étayer la prise de décision sur des éléments probants.

<sup>6</sup> L'architecture d'alignement des programmes a été remplacée par le Répertoire des programmes en vertu de la Politique sur les résultats.

**indicateur de rendement (performance indicator)**

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

**indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)**

Facteur ou variable qui présentent une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

**initiative horizontale (horizontal initiatives)**

Initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales, par l'intermédiaire d'une entente de financement approuvée, s'efforcent d'atteindre des résultats communs définis, et qui a été désignée (p. ex., par le Cabinet ou par un organisme central, entre autres) comme une initiative horizontale aux fins de gestion et de présentation de rapports.

**plan (plans)**

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

**plan ministériel (Departmental Plan)**

Fournit les renseignements sur les plans et le rendement attendu des ministères appropriés au cours d'une période de trois ans. Les plans ministériels sont présentés au Parlement au printemps.

**priorité (priorities)**

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

**priorités pangouvernementales (government-wide priorities)**

Aux fins du Plan ministériel 2017-2018, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015 (c.-à-d. la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

**production de rapports sur le rendement (performance reporting)**

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

**programme (program)**

Services et activités, prises séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

**programme temporisé (sunset program)**

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

**rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)**

Présente de l'information sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

**rendement (performance)**

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

**responsabilité essentielle (Core Responsibility)**

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

**résultat (results)**

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

**résultat ministériel (Departmental Result)**

Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

**résultat stratégique (Strategic Outcome)**

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

**structure de la gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure)**

Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.



## Notes en fin d'ouvrage

- <sup>i</sup> Expérience : [www.canada.ca/fr/centre-innovation/services/rapports-ressources/directives-relatives-experimentation-intention-administrateurs-generaux.html](http://www.canada.ca/fr/centre-innovation/services/rapports-ressources/directives-relatives-experimentation-intention-administrateurs-generaux.html)
- <sup>ii</sup> Analyse comparative entre les sexes plus : [cfc-swc.gc.ca/gba-acis/index-fr.html](http://cfc-swc.gc.ca/gba-acis/index-fr.html)
- <sup>iii</sup> Charte sur les plastiques dans les océans : [www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-reduction-dechets/engagements-internationaux/charte-plastiques-ocean.html](http://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-reduction-dechets/engagements-internationaux/charte-plastiques-ocean.html)
- <sup>iv</sup> Plan de protection des océans : [www.canada.ca/fr/transports-canada/nouvelles/2017/10/plan\\_de\\_protectiondesoceans.html](http://www.canada.ca/fr/transports-canada/nouvelles/2017/10/plan_de_protectiondesoceans.html)
- <sup>v</sup> MétéoCAN : [www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/conditions-meteorologiques-ressources-outils-generaux/meteocan.html](http://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/conditions-meteorologiques-ressources-outils-generaux/meteocan.html)
- <sup>vi</sup> Conseil canadien des ministres de l'environnement : [www.ccme.ca/](http://www.ccme.ca/)
- <sup>vii</sup> Centre canadien des services climatiques : [www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/centre-canadien-services-climatiques/a-propos.html](http://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/centre-canadien-services-climatiques/a-propos.html)
- <sup>viii</sup> Conseil canadien des ministres de l'environnement : [www.ccme.ca/](http://www.ccme.ca/)
- <sup>ix</sup> Stratégie visant l'atteinte de zéro déchet de plastique : [www.ccme.ca/fr/current\\_priorities/waste/waste/strategie-visant-l-atteinte-de-zero-dechet-de-plastique.html](http://www.ccme.ca/fr/current_priorities/waste/waste/strategie-visant-l-atteinte-de-zero-dechet-de-plastique.html)
- <sup>x</sup> Charte sur les plastiques dans les océans : [www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-reduction-dechets/engagements-internationaux/charte-plastiques-ocean.html](http://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-reduction-dechets/engagements-internationaux/charte-plastiques-ocean.html)
- <sup>xi</sup> Plan de gestion des produits chimiques : [www.canada.ca/fr/sante-canada/services/substances-chimiques/plan-gestion-produits-chimiques.html](http://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/substances-chimiques/plan-gestion-produits-chimiques.html)
- <sup>xii</sup> Accord entre le Canada et les États-Unis sur la Qualité de l'air : [www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/pollution-atmospherique/enjeux/transfrontalier/apercu-accord-canada-etats-unis-qualite-air.html](http://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/pollution-atmospherique/enjeux/transfrontalier/apercu-accord-canada-etats-unis-qualite-air.html)
- <sup>xiii</sup> Système de gestion de la qualité de l'air : [www.ccme.ca/fr/ressources/air/aams.html](http://www.ccme.ca/fr/ressources/air/aams.html)
- <sup>xiv</sup> Récif Randle : [www.randlereef.ca/](http://www.randlereef.ca/)
- <sup>xv</sup> Initiative Protection des Grands Lacs : [www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/protection-grands-lacs.html](http://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/protection-grands-lacs.html)
- <sup>xvi</sup> Produits chimiques sources de préoccupations mutuelles : [www.ec.gc.ca/grandslacs-greatlakes/default.asp?lang=Fr&n=87A18E70-1&peditable=true](http://www.ec.gc.ca/grandslacs-greatlakes/default.asp?lang=Fr&n=87A18E70-1&peditable=true)
- <sup>xvii</sup> Secteurs préoccupants : [www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/protection-grands-lacs/secteur-preoccupant.html](http://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/protection-grands-lacs/secteur-preoccupant.html)
- <sup>xviii</sup> Plan d'action Saint-Laurent 2011–2026 : [planstlaurent.gc.ca/fr/accueil/a\\_notre\\_sujet/historique/historique.html](http://planstlaurent.gc.ca/fr/accueil/a_notre_sujet/historique/historique.html)
- <sup>xix</sup> L'étude sur le bassin versant de la rivière des Outaouais : [www.placespeak.com/uploads/5492/FR\\_ORWS\\_Draft\\_Report\\_2018\\_09\\_28.pdf](http://www.placespeak.com/uploads/5492/FR_ORWS_Draft_Report_2018_09_28.pdf)
- <sup>xx</sup> Stratégie fédérale de développement durable : [www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/durabilite/strategie-federale-developpement-durable.html](http://www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/durabilite/strategie-federale-developpement-durable.html)
- <sup>xxi</sup> Plan de protection des océans : [parlonstransport.ca/ppo](http://parlonstransport.ca/ppo)
- <sup>xxii</sup> Fonds de la nature du Canada : [www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/patrimoine-naturel/fonds.html](http://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/patrimoine-naturel/fonds.html)
- <sup>xxiii</sup> Aire protégée d'Edézhzié : [www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2018/10/la-toute-premiere-aire-protgee-autochtone-du-canada-laire-protgee-dedehzhie.html](http://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2018/10/la-toute-premiere-aire-protgee-autochtone-du-canada-laire-protgee-dedehzhie.html)
- <sup>xxiv</sup> Approche pancanadienne : [www.canada.ca/fr/services/environnement/faune-flore-especes/especes-peril/approche-pancanadienne.html](http://www.canada.ca/fr/services/environnement/faune-flore-especes/especes-peril/approche-pancanadienne.html)
- <sup>xxv</sup> Évaluation horizontale 2018 du Programme des espèces en péril : [publications.gc.ca/collections/collection\\_2018/eccc/En4-345-2018-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2018/eccc/En4-345-2018-fra.pdf)
- <sup>xxvi</sup> Indigenous Guardians Pilot Program : [www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/environmental-funding/indigenous-guardians-pilot-program.html](http://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/environmental-funding/indigenous-guardians-pilot-program.html)
- <sup>xxvii</sup> Évaluation du programme des oiseaux migrateurs de 2018 : [www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/evaluation/migratory-birds-program/Programme%20des%20oiseaux%20migrateurs.pdf](http://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/evaluation/migratory-birds-program/Programme%20des%20oiseaux%20migrateurs.pdf)
- <sup>xxviii</sup> Site Web d'ECCC : [www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/mandat/code-valeurs-ethique/politique-integrite-scientifique.html](http://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/mandat/code-valeurs-ethique/politique-integrite-scientifique.html)
- <sup>xxix</sup> MétéoCAN : [www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/conditions-meteorologiques-ressources-outils-generaux/meteocan.html](http://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/conditions-meteorologiques-ressources-outils-generaux/meteocan.html)
- <sup>xxx</sup> L'InfoBase du Gouvernement : [www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html](http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html)
- <sup>xxxi</sup> Budget principal des dépenses de 2018-2019 : [www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html](http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html)
- <sup>xxxii</sup> Site Web du ministère : [www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/transparence.html](http://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/transparence.html)
- <sup>xxxiii</sup> Loi sur le ministère de l'Environnement : [www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-10/index.html](http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-10/index.html)
- <sup>xxxiv</sup> Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) : [www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.31/page-1.html#s-1](http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.31/page-1.html#s-1)

- xxxv Loi sur les espèces en péril : [www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-15.3/page-1.html#preamble](http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-15.3/page-1.html#preamble)
- xxxvi Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux : [www.laws.justice.gc.ca/fra/lois/I-20/index.html](http://www.laws.justice.gc.ca/fra/lois/I-20/index.html)
- xxxvii Loi sur les ressources en eau du Canada : [www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-11/index.html](http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-11/index.html)
- xxxviii Loi de 1921 pour le contrôle du lac des Bois : [www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/T-10.4/page-1.html](http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/T-10.4/page-1.html)
- xxxix Loi sur les renseignements en matière de modification du temps : [www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-5/index.html](http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-5/index.html)
- xl Loi sur les pêches : [laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-14/page-4.html#h-13](http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-14/page-4.html#h-13)
- xli Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique : [laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/A-11.44/](http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/A-11.44/)
- xlii Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs : [laws.justice.gc.ca/fra/lois/M-7.01/](http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/M-7.01/)
- xliii Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial : [laws.justice.gc.ca/fra/lois/W-8.5/](http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/W-8.5/)
- xliv Loi sur les espèces sauvages du Canada : [laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-9/](http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-9/)
- xlv Loi fédérale sur le développement durable : [laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-8.6/index.html](http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-8.6/index.html)
- xlvi Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) : [www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.21/page-1.html](http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.21/page-1.html)
- xlvii Loi sur les pénalités administratives en matière d'environnement : [www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-12.5/page-1.html](http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-12.5/page-1.html)
- xlviii Loi sur la semaine de la protection de la faune : [www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-10/index.html](http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-10/index.html)
- xlix Site Web d'Environnement et Changement climatique Canada : [www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/transparence/gestion-rapports-ministeriels/plans-ministeriels.html](http://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/transparence/gestion-rapports-ministeriels/plans-ministeriels.html)
- i L'InfoBase du Gouvernement : [www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html](http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html)
- ii Site Web d'Environnement et Changement climatique Canada : [www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/transparence.html](http://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/transparence.html)
- iii Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : [www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp](http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp)

**[www.canada.ca](http://www.canada.ca)**

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

12e étage, édifice Fontaine

200, boulevard Sacré-Cœur

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 819-938-3860

Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)

Courriel : [ec.enviroinfo.ec@canada.ca](mailto:ec.enviroinfo.ec@canada.ca)